

Conseil municipal | Séance du 26 juin 2025

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-06-26-41 | Rapport annuel 2024 de la Commission communale pour l'accessibilité - Communication
Sur le rapport de Madame Olivier Catherine**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 20 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé-es :

Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur David Fontaine

Exposé des motifs :

Issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission communale pour l'accessibilité.

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a mis en place cette commission dans le cadre de son « Comité de pilotage Ville Handicap » préexistant, par délibération du 26 juin 2008.

Le 21 mai 2025, elle a établi son quatorzième rapport annuel qu'elle soumet aujourd'hui au Conseil municipal.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2143-3, modifié par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019, précisant la composition et les missions de la commission communale pour l'accessibilité,
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- La délibération n°53 du Conseil municipal du 26 juin 2008 instituant la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,

Considérant :

- Qu'en 2024, la commission communale pour l'accessibilité s'est réunie une fois, le 29 mars.
- Que le 21 mai 2025, la commission a pu faire un état de l'ensemble des avancées réalisées en 2024, permettant d'améliorer l'accessibilité et l'intégration des personnes en situation de handicap. Elle a notamment recensé :
 - La liste des interventions et travaux effectués sur la voirie ayant contribué à améliorer l'accessibilité de la voirie et le stationnement des personnes handicapées,
 - L'état d'accessibilité du réseau de transport en commun et l'utilisation de l'offre de transport adapté proposée sur le territoire,
 - L'état d'avancée de la mise en accessibilité des ERP municipaux,
 - La progression des démarches de mise en accessibilité des établissements recevant du public situés sur le territoire communal (commerces, cabinets médicaux...),
 - L'évolution de l'offre de logements accessibles sur le territoire communal,
 - Les conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap et de leur intégration dans les accueils de loisirs de la commune,
 - Les actions proposées par les services municipaux et les associations pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans les activités sportives et dans les équipements culturels,

- Les actions de formation des agents municipaux engagées par la Ville sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

Prend acte du rapport annuel 2024 établi par la commission communale pour l'accessibilité.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Maire

Monsieur David Fontaine

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 27/06/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250626-lmc139144-DE-1-1

Affiché ou notifié le 30 juin 2025

**Rapport annuel de la
Commission Communale pour l'Accessibilité**

Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray
Année 2024

Mai 2025

Sommaire

1. Données générales	3
1.1. La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	3
1.2. Les personnes en situation de handicap	3
1.3. La Commission communale pour l'accessibilité	4
2. Voirie et espaces publics	5
2.1. Emplacement des passages piétons mis en conformité ou créés en 2024 (surbaissés de trottoirs)	6
2.2. Reconstruction de voiries	6
2.3. Places de stationnement Personnes à Mobilité Réduite (PMR)	6
3. Services de transports collectifs et intermodalité	7
3.1. Réseau de transports en commun (bus/métro)	7
3.2. Accessibilité du réseau de transport ferroviaire	8
3.3. Utilisation des transports adaptés	9
4. Cadre bâti – Établissements Recevant du Public (ERP)	12
4.1. Rappel des obligations réglementaires	12
4.2. Suivi de la mise en accessibilité des ERP municipaux	13
4.3. Etat des lieux de l'accessibilité des ERP dans le territoire de la commune	14
5. Cadre bâti – Recensement des logements accessibles	18
5.1. Recensement des logements sociaux accessibles et adaptés/adaptables	18
5.2. Les logements du parc privé	20
6. Autres activités de la commission communale pour l'accessibilité	21
6.1. L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	21
6.2. Formation des agents à l'accueil des personnes en situation de handicap	23
6.3. Scolarisation et accueils de loisirs	24
6.4. Sport et handicap	32
6.5. Culture et handicap	35
6.6. Communication et handicap	43
6.7. Le Centre Communal d'Action Sociale	44
6.8. Subventions aux associations	45
Annexes	47

1. Données générales

1.1. La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray

La Ville, qui compte **28 508 habitants au 1^{er} janvier 2021**, a marqué depuis de nombreuses années son implication dans l'intégration des personnes en situation de handicap, volonté qui se traduit notamment aujourd'hui par :

- la nomination d'une adjointe au Maire chargée de l'accessibilité,
- la mise en place d'une commission d'accessibilité à l'échelle de la commune,
- la signature d'une Charte Ville-Handicap, le 17 septembre 2002,
- l'obtention du label *Tourisme & Handicap* pour la piscine municipale la bibliothèque et la salle de spectacle du centre socioculturel Georges Désiré (label en cours de renouvellement),
- une politique d'intégration des personnes en situation de handicap dans un grand nombre d'activités municipales (activités sportives, culturelles, loisirs, etc.),
- la mise en place des *Rendez-vous du handicap* depuis 2010.

Elle a chargé le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de coordonner les travaux de la commission communale pour l'accessibilité.

1.2. Les personnes en situation de handicap

L'[annexe n°1](#) au présent rapport rappelle l'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour les personnes résidant dans la commune pour l'année 2024.

Au 31/12/2024, **5 030 Stéphonais avaient un droit ouvert auprès de la MDPH (soit 18 % de la population)**, qu'il s'agisse de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), d'une reconnaissance de travailleur handicapé, d'une carte « mobilité inclusion » ou d'une prestation de compensation du handicap. Ils étaient 4 610 au 31 décembre 2023. La progression est donc de 9 % en un an.

Parmi ces personnes qui ont un droit ouvert, on trouve 14 % d'enfants et de jeunes (<20 ans), soit 722 personnes, et 35 % de personnes âgées de 61 ans et plus, soit 1 758 personnes.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, 1 016 stéphonais ont déposé un dossier auprès de la MDPH (il y en avait eu 812 en 2023). 71 % des

demandes concernent des adultes et 29 % des enfants et jeunes de moins de 20 ans.

La MDPH a étudié les dossiers de 1 543 stéphanois. 1 401 d'entre eux se sont vus ouvrir un droit en 2024 (soit environ 91 % des dossiers étudiés).

1.3. La Commission communale pour l'accessibilité

L'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales impose la création, dans les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité.

L'article prévoit que cette commission soit composée notamment de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Suite aux dernières élections municipales, la composition de la commission communale pour l'accessibilité a été redéfinie par arrêté municipal du 23 juin 2020. La commission est composée comme suit :

- 2 représentants du Conseil municipal (le Maire et la Maire adjointe chargée de l'accessibilité et du handicap);
- 6 représentants des différents services municipaux (direction générale, services techniques, urbanisme, solidarité, ressources humaines, sports)
- 5 représentants d'associations représentant les personnes en situation de handicap :
 - Association Valentin Haüy (handicap sensoriel),
 - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés 76 (APAJH76) - (handicap mental),
 - Sésame Autisme Normandie (handicap psychique),
 - L'association APF France Handicap (handicap physique),
 - La Coordination Handicap Normandie (tout type de handicap)
- Un représentant de l'Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA) ;
- Un bailleur social implanté sur le territoire (le Foyer Stéphanois) ;

- Les représentants des 3 unions commerciales actives sur la commune ;
- Un représentant d'une association de locataires (Confédération Nationale du Logement).

Selon l'article L.2143-3, cette commission :

- « *dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, et des transports (...)* » ;
- « *tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées* » ;
- « *organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées* ».

Ces éléments constituent la base du rapport annuel qu'elle doit établir et présenter au Conseil municipal.

En 2024, la commission communale pour l'accessibilité s'est réunie une fois, le 29 mars. Le **21 mai 2025**, elle établit son quatorzième rapport annuel à l'attention du Conseil municipal. Après le vote de cette instance, ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet, au Président du Conseil départemental et au Président de la Métropole Rouen Normandie.

2. Voirie et espaces publics

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la **compétence voirie est transférée à la Métropole Rouen Normandie**. Tous les travaux de voirie, de signalisation horizontale et verticale, mais également la signalisation lumineuse tricolore ont été suivis et réalisés par les services de la Métropole.

Dès que les services de la Métropole interviennent sur une voirie, les travaux sont effectués dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur, mais la thématique « accessibilité » n'a pas constitué en soi un critère pouvant déclencher des travaux. Ces derniers sont priorisés en fonction de la dégradation des voiries ou des projets d'aménagements sur un quartier.

Aussi est-il difficile d'effectuer un suivi de réalisation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), que la Ville avait établi en 2011, et qui identifiait 36 rues à traiter en priorité.

En [annexe n°2](#) figure le plan de l'ensemble des travaux de voirie dans la commune : en vert, les travaux réalisés en 2024 et en rouge, les travaux prévus en 2025.

2.1. Emplacement des passages piétons mis en conformité ou créés en 2024 (surbaissés de trottoirs)

- Rue Pierre Sémard (1)
- Rue Alsace Lorraine (1)
- Rue Sevestre (1)

Cette liste n'est pas exhaustive. Les travaux de marquage au sol des passages piétons sont réalisés par la Métropole. Ces **3 mises en conformité** s'ajoutent à celles qui avaient été réalisées les années précédentes. **Au total, 91 passages piétons ont été mis en conformité depuis 2016.**

2.2. Reconstruction de voiries

La mise en conformité a été réalisée dans les rues suivantes en 2024 :

- Rue Jean Henri Fabre
- Rue des Bleuets (au droit de l'école Leroy)
- Rue des Jonquilles (au droit de l'école Leroy)
- Impasse des Châtaigniers
- Place Louis Blériot (NPNRU)
- Rue Charlie Chaplin (NPNRU)

2.3. Places de stationnement Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Le nombre de places de stationnement aménagées pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est en évolution permanente. Certaines places sont aménagées à la demande d'habitants, d'autres sont créées à l'occasion d'une construction ou de la réhabilitation d'un bâtiment. Certaines places sont parfois supprimées quand elles n'ont plus d'utilité. **Au 1^{er} janvier 2025, on compte 203 places de stationnement aménagées sur le territoire de la ville, dans le domaine public.**

Cela comprend, outre la création de nouvelles places, la mise en conformité de celles existantes (panneau, marquage au sol). Ce recensement intègre **7 nouvelles places PMR aménagées en 2024 dans le domaine public (annexe n°2)** :

- rue des Violettes
- rue Marcelin Berthelot
- rue Joliot Curie
- rue des Glycines
- avenue des Canadiens
- Place Louis Blériot (2 places)

Il n'y a pas de recensement des places PMR situées dans les copropriétés, équipements publics ou commerciaux.

D'autres travaux sont déjà programmés pour 2025 :

- rue des Coquelicots (reportés par la Métropole)
- rue Pierre Sépard (reportés par la Métropole)
- rue Paul Verlaine (reportés par la Métropole)
- rue Jean Maridor (reportés par la Métropole)
- rue des Cateliers
- Place de l'Eglise
- Fin des travaux du NPNRU (Madrillet, Chaplin, Truffaut)

La Métropole a rencontré différents problèmes (attribution des marchés, météo) qui ont engendré un retard dans la réalisation des travaux programmés en 2024. Ils sont donc reportés en 2025.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

3.1. Réseau de transports en commun (bus/métro)

L'autorité organisatrice des transports publics sur le territoire de la Ville est la Métropole Rouen Normandie. **La Métropole ne s'engage pas à rendre tous les arrêts du territoire accessibles.** Dans son Ad'Ap, elle avait fixé une liste d'arrêts prioritaires qui seraient concernés, et un système de transport de substitution devait être mis en place pour les arrêts non accessibles.

La Loi Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a supprimé cette obligation de transport de substitution qui s'est révélée peu opérationnelle, mais elle oblige la Métropole à mettre en accessibilité quelques arrêts prioritaires complémentaires, malgré certaines contraintes techniques.

Au total, **sur les 104 arrêts répertoriés sur la commune, les services de la Métropole ont recensé 46 arrêts accessibles au 31/12/2024 (soit 44 %).**

Si en 2024, **3 quais bus PMR** ont été **mis en accessibilité** avenue de l'université (lycée Corbusier et Technopôle), des travaux sont programmés en 2025 pour 3 autres :

- ESIGELEC, avenue Galilée (1 côté)
- Neptune, rue du pré de la roquette (2 côtés)
- Petit Prince, rue de l'orée du Rouvray (2 côtés)

3.2. Accessibilité du réseau de transport ferroviaire

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray est traversée par une ligne de chemin de fer et dispose d'une halte ferroviaire qui représente environ 30 000 voyageurs par an. Les Stéphanois bénéficient aussi de la proximité de la gare d'Oissel (400 000 voyageurs par an environ).

Actuellement, la halte ferroviaire de Saint-Etienne-du-Rouvray et la gare d'Oissel ne disposent d'aucun aménagement spécifique permettant l'accès à tous les quais.

Le schéma Régional d'Accessibilité des Gares 2016-2024 n'a pas retenu la gare d'Oissel dans les 50 gares devant faire l'objet de travaux de mise en accessibilité. Face à la mobilisation de l'association « SOS Gares », des maires des communes concernées, du Député de la troisième circonscription de la Seine-Maritime ainsi que de la Coordination Handicap Normandie, la Région et la SNCF ont finalement acté le lancement d'études et la réalisation d'un certain nombre de travaux visant à améliorer l'accessibilité de la gare d'Oissel et de la halte ferroviaire de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Un affichage léger a été mis en service à l'été 2023. Il permet d'informer plus facilement les voyageurs sur les quais de l'arrivée et des départs de trains.

3.3. Utilisation des transports adaptés

3.3.1. Le Mobilo'bus, un service du CCAS

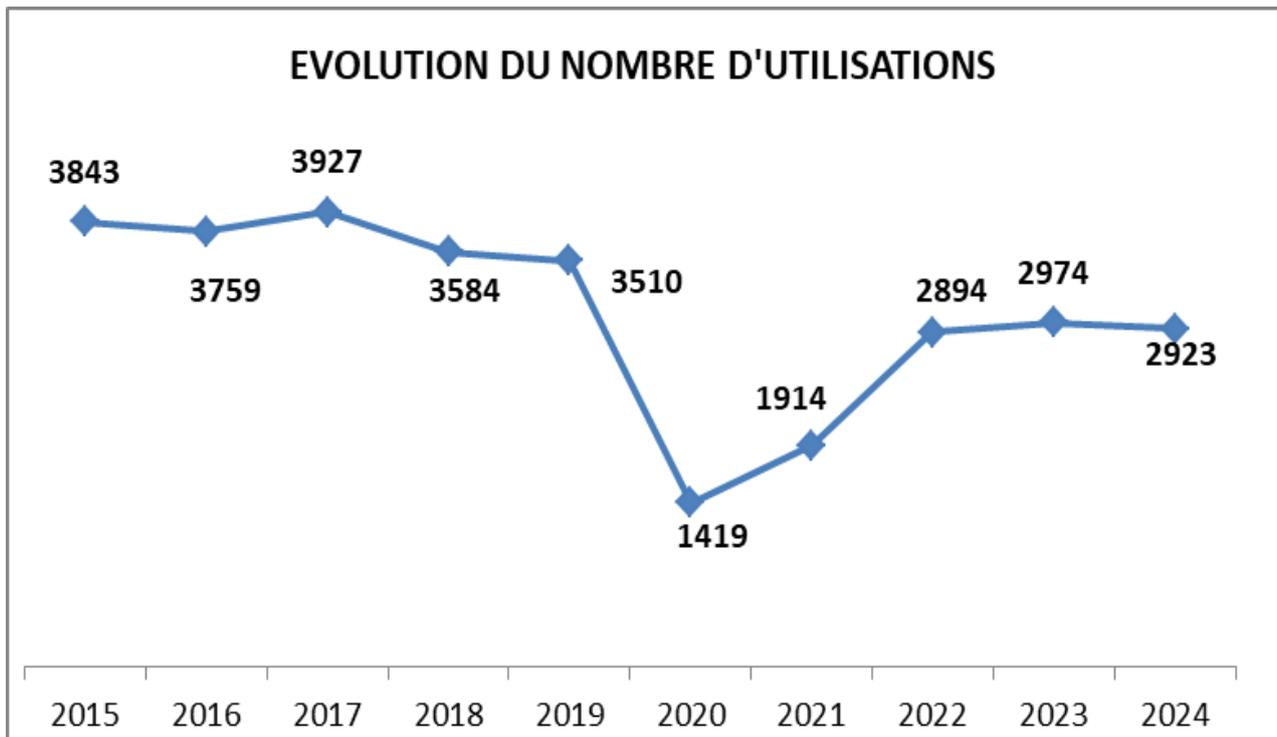
Depuis 2006, la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray propose un **service de transport permettant aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées et/ou handicapées à plus de 80 %) d'effectuer des déplacements au sein de la commune**. Ce véhicule est aménagé. La prise en charge par un agent accompagnateur débute au domicile des usagers. Le prix est de 2,80 € l'aller-retour (tarif au 1^{er} septembre 2024).



Il s'agit pour l'essentiel de sorties collectives (7 passagers maximum + le chauffeur accompagnateur), même si 2 ou 3 demi-journées par semaine sont réservées aux sorties à la demande.

De plus, le Mobilo'bus accompagne gratuitement les seniors les plus dépendants vers les animations proposées par le service Vie Sociale des Seniors du CCAS, tels les repas annuels, goûters festifs, thés dansants, distribution des colis, etc.

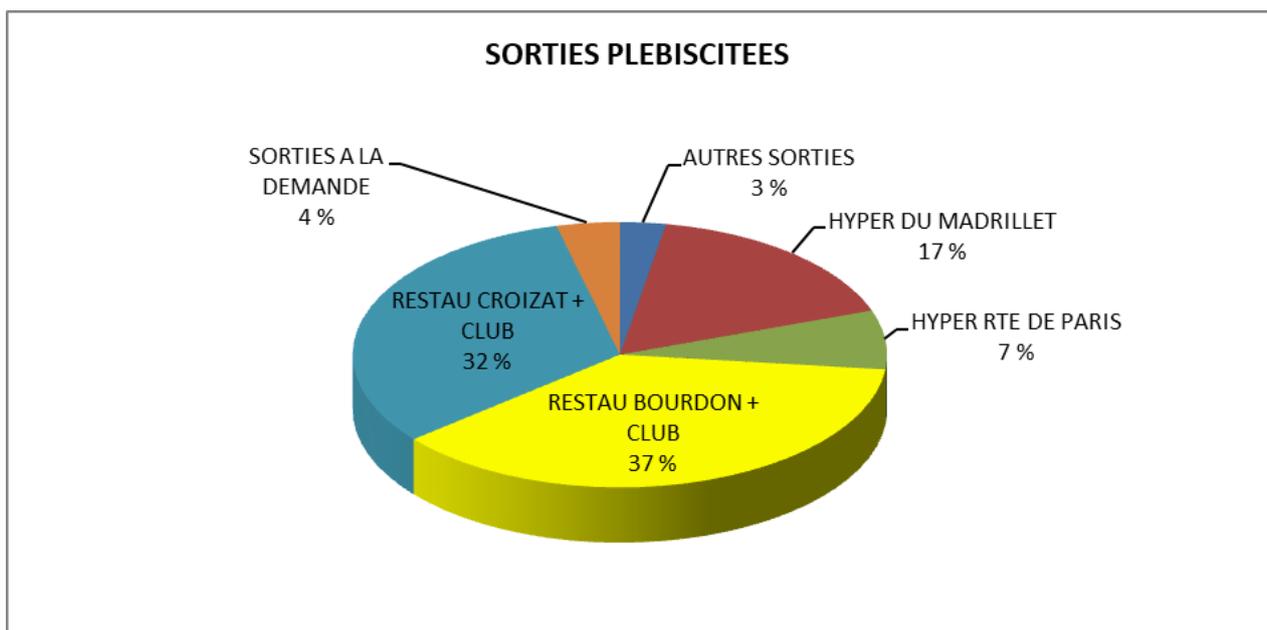
2 923 voyages aller-retour ont été comptabilisés en 2024.



Les sorties proposées

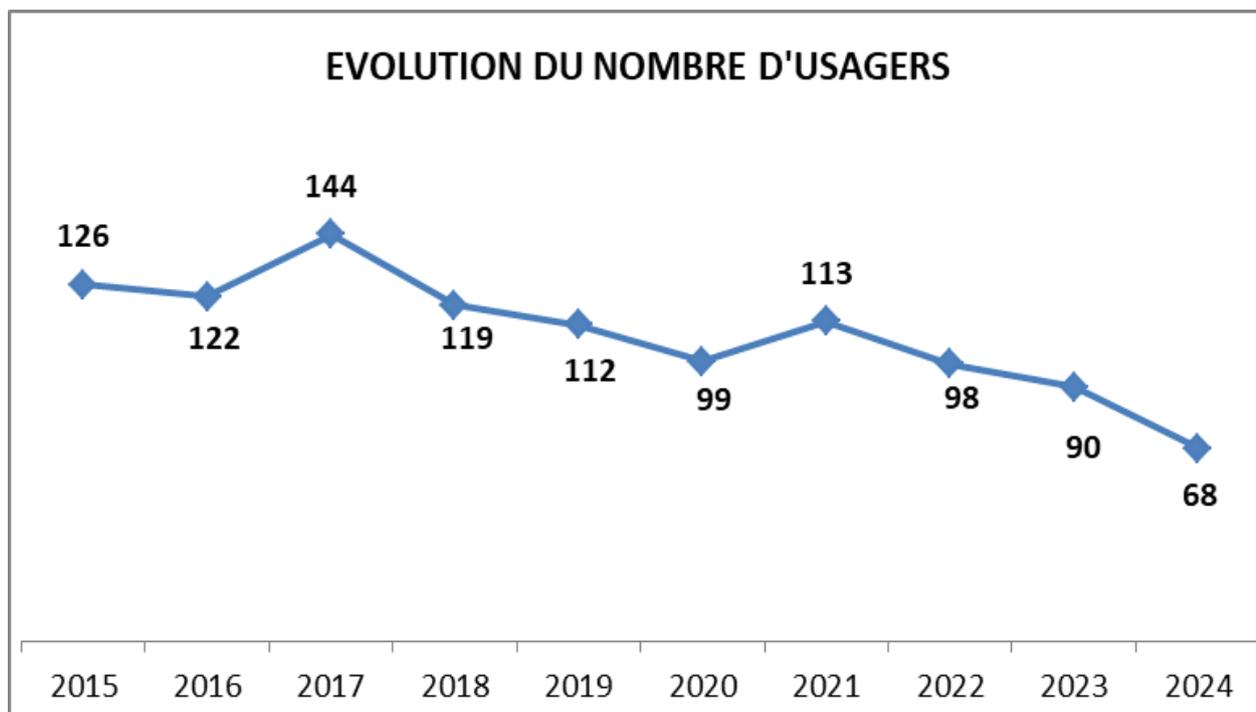
Le Mobilo'bus fonctionne chaque jour de la semaine, du lundi au vendredi. Cette régularité est souhaitée par les usagers. Elle s'inscrit ainsi dans les habitudes et évite les oublis de réservation. Chaque mois, le CCAS transmet aux usagers le planning des sorties proposées (dans les restaurants seniors, dans les commerces de la ville, etc.). **En 2024, 998 sorties ont été proposées, soit une moyenne de 85 sorties mensuelles.**

Sur les 998 sorties proposées, 854 ont été sollicitées, soit **86 %**.



Les usagers du Mobilo'bus

Avec **2 923 utilisations pour 68 usagers**, la moyenne est de 43 utilisations par an et par personne, soit un rythme moyen d'utilisation de plus de 3,5 sorties mensuelles. 9 personnes ont utilisé une seule fois le Mobilo'bus en 2024, et 9 personnes l'ont utilisé plus de 100 fois sur l'année, soit une moyenne d'utilisation supérieure à 10 sorties mensuelles.



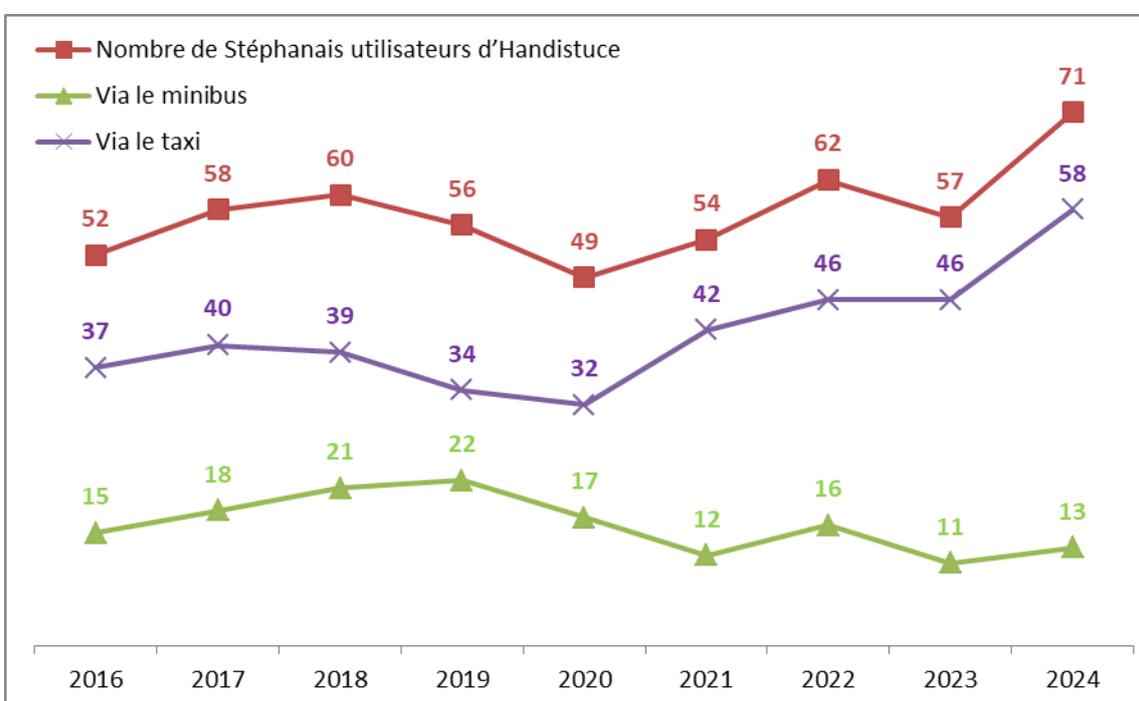
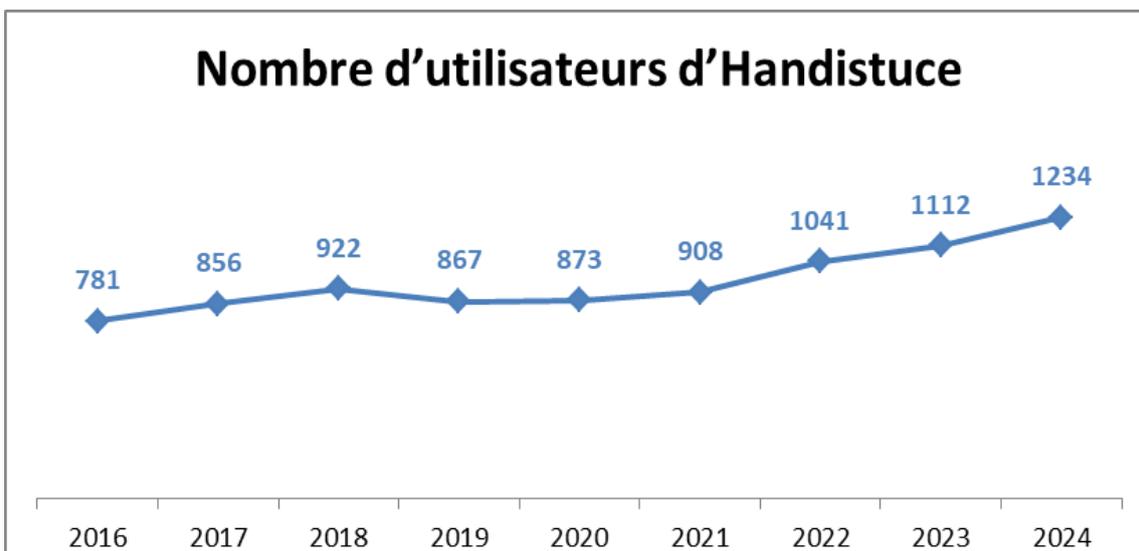
Les services constatent une baisse régulière du nombre d'usagers depuis 2021. C'est pourquoi une nouvelle campagne de communication et d'information pour ce service est prévue en 2025.

3.3.2. « Handistuce », un service de la Métropole

Handistuce est un service de **transport spécialisé** pour les personnes à mobilité réduite et ne comportant pas de service d'accompagnement. Dès lors, un usager peut être accepté avec un accompagnateur.

Sur 1 234 clients au 31 décembre 2024, **71 Stéphanois utilisent ce service de transport** adapté pour des déplacements hors de la commune, soit 6 % des clients.

20 de ces utilisateurs sont des usagers réguliers, notamment pour se rendre dans des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des centres d'activités de jour. Les 51 autres sont des usagers occasionnels.



4. Cadre bâti – Établissements Recevant du Public (ERP)

4.1. Rappel des obligations réglementaires

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les Établissements Recevant du Public (ERP) ont l'obligation de respecter les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoyait que les propriétaires d'ERP n'ayant pas respecté leurs obligations de mise en accessibilité au 31 décembre 2014 devaient déposer avant le 27 septembre 2015, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

(DDTM) et de la commission communale pour l'accessibilité, un projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) comportant un échéancier précis.

Ce dispositif est arrivé à son terme le 31 mars 2019. Dorénavant, les gestionnaires d'ERP doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité sans délai.

4.2. Suivi de la mise en accessibilité des ERP municipaux

4.2.1. L'adoption d'un Ad'Ap pour les ERP municipaux

En mai 2015, **l'inventaire du patrimoine immobilier communal faisait apparaître une liste de 22 ERP et Installations Ouvertes au Public (IOP) « accessibles »** pour lesquels des attestations ont été adressées à la Préfecture le 7 juillet 2015.

L'Ad'Ap de la commune prévoyait que les travaux de mise en accessibilité débutent en 2017 et s'étalent jusqu'en 2021. Ce sont, en tout, 481 obstacles qui devaient être levés sur l'ensemble du patrimoine communal stéphanois.

L'Ad'Ap de la Ville contient 11 demandes de dérogations dont 5 ont pour objet la non-installation d'ascenseurs dans certaines écoles, étant entendu que la Ville s'engage à rendre au moins une école par quartier complètement accessible à tout type de handicap.

3 ERP en 5^{ème} catégorie ne seraient ainsi rendus que partiellement accessibles :

- L'école maternelle Victor Duruy : présence de 2 classes à l'étage qui ne seront pas rendues accessibles (tolérance réglementaire) ;
- L'école élémentaire Victor Duruy : seules 6 classes sur 8 seront rendues accessibles après création de rampes d'accès ;
- L'école élémentaire Jules Ferry : la maison des associations accueillie en son sein ne sera pas rendue accessible.

4.2.2. Suivi de la mise en œuvre de l'Ad'Ap

L'AD'AP de Saint-Etienne-du-Rouvray, approuvé le 15 juin 2016 pour une durée de 6 ans, est arrivé à échéance en juin 2022. La Ville avait pour mission d'adapter 37 ERP et 10 IOP.

Si 34 des 37 ERP ont fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux, force est de constater qu'aujourd'hui aucune attestation de sortie de travaux de mise en accessibilité totale n'a été communiquée à la DDTM. Une demande d'autorisation de travaux correspond à un site. Il faut donc avoir levé toutes les anomalies pour obtenir l'attestation de fin de travaux et la fournir à la DDTM. La DST va donc prioriser les interventions sur les ERP municipaux sans

travaux de grande envergure (ascenseurs en extérieur) pour pouvoir clôturer rapidement le plus d'autorisations de travaux possible.

Les services techniques de la Ville ont achevé en 2024 l'étude de l'installation de 8 ascenseurs pour 4 des écoles de la ville :

- Ampère Elémentaire
- Curie Elémentaire
- Langevin Elémentaire
- Wallon Elémentaire.

4.2.3. Mise en place des registres publics d'accessibilité

Un arrêté du 19 avril 2017 oblige les gestionnaires d'ERP à mettre à disposition un **registre public d'accessibilité**. La Ville s'est conformée à son obligation en mettant en place ces registres dans chaque ERP. Ces registres ont été réalisés sous forme de classeurs réunissant chaque document administratif indiqué dans l'arrêté. Une fiche reprend le type d'établissement et la personne référente à contacter en cas de besoin.

Un travail de fond a été lancé en 2024 pour recenser ces registres et les actualiser.

4.3. Etat des lieux de l'accessibilité des ERP dans le territoire de la commune

Depuis avril 2019, le dispositif Ad'AP a pris fin mais l'obligation d'accessibilité demeure par la demande d'autorisation de travaux mais sans étalement dans le temps.

Début 2024, l'Etat a lancé un **fonds territorial pour l'accessibilité**, pour tous les ERP de catégorie 5. Cette subvention finance jusqu'à la moitié des dépenses engagées dans la limite d'un plafond global de 20 000 € d'aide versée. Cette information a été transmise aux unions commerciales de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Dans le cadre d'une délégation de compétence de la Préfecture, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray possède sa propre **commission d'accessibilité**. Elle examine et rend un avis sur la conformité à la réglementation accessibilité des projets neufs ou d'aménagement dans le cadre bâti :

- **au lancement des travaux** : la commission étudie le projet et les plans et donne un avis favorable ou défavorable au Maire ;
- **avant l'ouverture de l'établissement** pour obtenir l'autorisation

d'ouverture et l'attestation d'accessibilité si les travaux ont été soumis à un permis de construire ;

- **en cas de reprise** d'un ERP, si le local a été fermé au public plus de 10 mois ;
- **lors de travaux d'aménagement** : une autorisation doit être demandée au Maire.

4.3.1. Etat des lieux des demandes d'autorisation de travaux dans les ERP au 31/12/2024

Nombre de demandes d'autorisation de travaux (AT) et avis formulés

		2021	2022	2023	2024
Demandes d'AT déposées		27	26	47	23
Dont soumises à avis		27	22	35	20
Avis défavorable	Commission Communale d'Accessibilité	7	4	7	3
	Sous-Commission Départementale d'Accessibilité	1	1	1	0
Avis favorable	Commission Communale d'Accessibilité	19	17	25	15
	Sous-Commission Départementale d'Accessibilité	0	0	2	2

En 2024, 4 établissements ont déposé des AT en lien avec leur Ad'AP (INSA, CHR). Les 3 demandes non présentées en commission ont été suspendues à

demande de complétude. Le service instructeur a analysé toutes les demandes dans les délais réglementaires.

Demandes d'autorisation de travaux en 2024 par catégorie d'établissement

Catégorie	1^{ère}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	5^{ème}	Total
Nombre d'AT	0	1	2	1	16	20
% / catégorie	0 %	5 %	10 %	5 %	80 %	100 %

La moitié des dossiers soumis à avis représente des petits établissements (commerces, services, etc.).

Demandes d'autorisation de travaux en 2024 par type d'établissement

Types d'établissement	L	M	N	R	U	V	W	Total
Nombre d'AT	1	7	2	7	1	1	1	20
% / type	5 %	35 %	10 %	35 %	5 %	5 %	5 %	100 %

2 dossiers sur 3, soumis à avis, sont des magasins de ventes et des établissements d'enseignement, formation et accueil d'enfants.

Pour développer l'accessibilité d'usage des établissements dans la commune, il est important de poursuivre la communication auprès des gestionnaires et propriétaires d'ERP.

La DDTM a procédé au recrutement de **4 ambassadeurs de l'accessibilité** en service civique. Ils ont visité, en fin d'année 2024, les établissements de 5^{ème} catégorie dans une démarche de :

- Sensibilisation des exploitants sur l'importance de l'accessibilité de leurs locaux aux personnes en situation de handicap ;
- Information sur la possibilité de bénéficier de l'aide financière de l'Etat (fonds territorial d'accessibilité) pour les petits établissements ;

- Communication sur la plateforme *Acceslibre*.

Pour conseiller les acteurs en matière d'accessibilité, le service instructeur accompagne les exploitants dans leur démarche :

- Aide à la constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux ;
- Transmission de documents « type » et rappel de la réglementation ;
- Prescription de transmission de l'attestation de conformité.

Cette mobilisation partagée accentue la prise de conscience des responsables d'établissement sur l'accessibilité pour tous.

Suite au courrier du DDTM, sur lequel Monsieur le Préfet rappelle aux collectivités territoriales la nécessité de s'intéresser aux ERP de 5^{ème} catégorie, la Direction des services techniques a proposé aux élus de rencontrer ces ERP une journée par semestre. Le but étant de rappeler la réglementation à suivre (contrôles périodiques des installations électriques, installation d'une alarme incendie adaptée, ...) et les démarches à effectuer en cas de travaux (déclaration préalable pour un changement de façade, permis de construire pour une extension, ...).

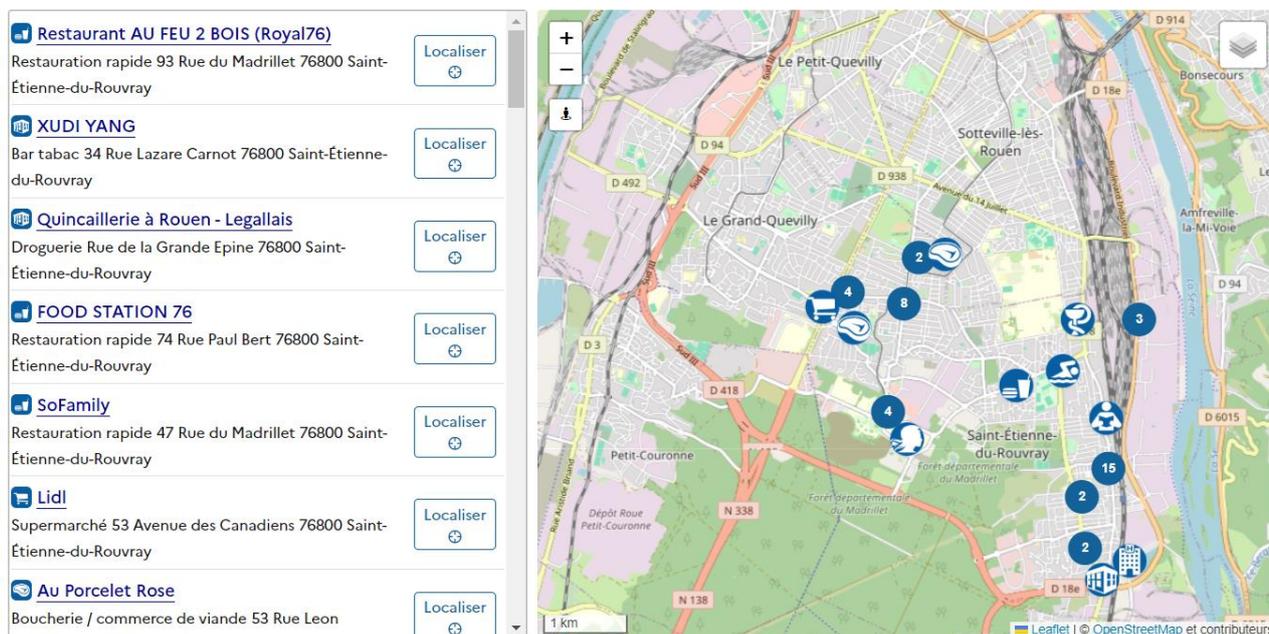
La rue du Madrillet et la rue Gambetta seront les deux premiers axes pour lesquels la DST ira à la rencontre des commerçants.

4.3.2. La plateforme Acceslibre

La **plateforme Acceslibre** est une base de données en *opendata* qui permet de renseigner les usagers sur le degré d'accessibilité des ERP à l'échelle nationale. Aujourd'hui, **717 ERP** sont référencés pour la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray. Ils étaient une quinzaine en 2022 et 135 en 2023.

Résultats autour de «Saint-Étienne-du-Rouvray (76)»

717 établissements



Site internet acceslibre – recherche du 29.04.2025 pour Saint-Etienne-du-Rouvray

5. Cadre bâti – Recensement des logements accessibles

La loi du 11 février 2005 prévoit que la commission communale pour l'accessibilité organise un **recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap**. Un logement est dit accessible lorsqu'un cheminement extérieur et intérieur permet d'atteindre la porte d'entrée du logement d'une part, et que la cuisine, le séjour, une chambre, le WC et la salle d'eau ont les caractéristiques dimensionnelles permettant leur utilisation ultérieure (moyennant des aménagements éventuels) par une personne en situation de handicap d'autre part.

5.1. Recensement des logements sociaux accessibles et adaptés/adaptables

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, la commune dispose d'un parc de **13152 logements dont 5872 logements locatifs sociaux soit une part de 45 % du parc total. Le recensement fait apparaître l'existence de 967 logements sociaux accessibles et adaptables**, dont 263 logements présentant des aménagements spécifiques.

Les 263 logements adaptés présentent globalement les caractéristiques suivantes :

- 51 % des logements adaptés se trouvent dans le patrimoine du Foyer Stéphanois et 33,5 % dans le patrimoine d'Habitat 76 ;

- La majorité des logements se trouve dans un patrimoine récent ;
- 88 % des logements sont situés dans de l'habitat collectif ;
- 88 % se trouvent en rez-de-chaussée ;
- Les typologies des logements adaptés se décomposent comme suit : 4 % de T1, 36 % de T2, 41,5 % de T3, 12 % de T4 et 6,5 % de T5.
- 90 % ont des loyers inférieurs à 500 € (hors charges) dont 37 % des logements ont des loyers situés entre 300 et 400 € ;
- La majorité des logements présente des salles d'eau adaptées (douche à l'italienne ou avec ressaut inférieur à 2 cm) ;
- 53 % des logements disposent d'un jardin ;
- La plupart des logements ont une place de stationnement pour personne à mobilité réduite à moins de 100 m.

A ce jour, un seul logement est vacant (en cours d'attribution) parmi les 263 logements du recensement.

En 2024, 37 nouveaux locataires sont entrés dans ces logements dont 20 souffrant d'un handicap, soit un taux d'attribution de 54% à des personnes en situation de handicap. 7 attributions ont également concerné des personnes de plus de 60 ans. **73 % des nouvelles attributions ont donc soit concerné des personnes en situation de handicap, soit concerné des personnes âgées de plus de 60 ans.**

Sur les 263 logements adaptés, 123 sont occupés par des personnes souffrant d'un handicap, soit 47 %. Une part importante de personnes occupe également des logements accessibles et non adaptés car leur handicap ne nécessite pas un aménagement spécifique. D'après les sources de la commune, 19 familles comprennent une personne en fauteuil roulant.

Sur les 139 logements non attribués à des personnes à mobilité réduite, 49 logements sont tout de même occupés par des personnes âgées de plus de 60 ans, soit 35 %.

En résumé, **65 % des logements recensés sont occupés soit par des personnes à mobilité réduite, soit par des personnes âgées de plus de 60 ans.**

Logements occupés par des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) par typologie

Typologie	Nombre total de logements recensés par typologie	Nombre de logements occupés par des PMR par typologie	Part des typologies occupées par des PMR
T1	10	8	80 %
T2	95	46	48 %
T3	109	57	52 %
T4	32	8	25 %
T5	17	6	35 %
TOTAL	263	125	

Au niveau du nombre de personnes par ménage, les logements sont occupés pour près de la majorité par une seule personne (46 %). Les couples représentent 17 % et les familles avec enfants représentent une part de 37 %.

Bien que les petits logements soient plus occupés par des personnes en situation de handicap, la demande reste importante pour les grands logements qui se libèrent plus difficilement (seulement 3 grands logements ont été réattribués en 2024). **Actuellement, la commune travaille sur 550 dossiers de relogement dont 151 concernent des demandes de personnes en situation de handicap** (36 % vers du T2/T3, 64 % vers du T4/T5/T6).

5.2. Les logements du parc privé

Aujourd'hui, il est difficile d'avoir une visibilité sur la part des logements privés adaptés sur la commune. En France, 7 % des logements privés sont considérés comme accessibles, un chiffre à mettre en lien avec les 12 % de la population française faisant état d'une limitation motrice.

Pour les particuliers, l'Etat a lancé une aide en faveur de l'adaptation des logements : **Ma Prime Adapt'**. Il s'agit d'une subvention destinée aux propriétaires et locataires visant à accompagner l'adaptation des logements. Ma Prime Adapt' peut financer jusqu'à 70 % des frais engagés dans l'adaptation du domicile, avec un plafond à 23 210 €.

En 2024, **4 aides Ma Prime Adapt'** ont été engagées dans la commune de Saint-Etienne du Rouvray.

Ces aides accordées à des propriétaires occupants représentent la somme de **30 970 €** soit une moyenne de 7 742 € par logement.

6. Autres activités de la commission communale pour l'accessibilité

Au-delà du champ règlementaire, la commission communale pour l'accessibilité aborde les politiques ressources humaines, sportives et culturelles de la commune, nouvelle preuve d'une prise en compte transversale de cet enjeu.

6.1. L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

6.1.1. Évaluation et compensation

Comme les années précédentes et conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville procède à la déclaration des travailleurs handicapés qu'elle emploie.

Compte-tenu de ses effectifs, l'obligation d'emploi de la Ville de 6 % de travailleurs handicapés correspondrait à 45 bénéficiaires en 2024. Or, les effectifs de la Ville comptent **56 travailleurs handicapés** déclarés au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), ce qui représente un **taux d'emploi direct de 7,33 %**.

Déclarations au FIPHFP depuis 2020

Année de déclaration	2020	2021	2022	2023	2024
taux d'emploi direct	7.61 %	6.48 %	6.35 %	6.37 %	7.33 %
dépenses réalisées au titre de contrats de sous-traitance	35 016 €	39 080 €	25 060 €	52 663 €	15 485 €
contribution versée	0	0	0	0	0

Les agents en question font l'objet d'un **accompagnement individualisé** du Département des Ressources et Relations Humaines (DRRH) : formation, soutien, mise en situation et accompagnement spécifique sont mis en place.

6.1.2. Retraite pour invalidité

1 agent a été admis à la retraite pour invalidité en 2024 suite à une inaptitude totale et définitive à tous les métiers dans la fonction publique territoriale. **7 dossiers sont en cours** et en attente de l'avis de la Caisse Nationale des Retraités des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

6.1.3. Maintien dans l'emploi

La **cellule de maintien dans l'emploi** se réunit une fois par trimestre pour examiner une quinzaine de dossiers par réunion. Pour mémoire cette cellule est composée d'une équipe pluridisciplinaire des ressources humaines (prévention santé, recrutement, formation, gestion des postes vacants, carrière, paie et service juridique). Le décisionnel relatif à cette cellule est porté par M^{me} Ravache, première adjointe au Maire, chargée du personnel.

Le médecin de prévention est également présent lorsque ses disponibilités le permettent.

La Ville continue de s'engager dans une démarche de prise en compte de l'**ergonomie** dans l'achat de matériel de travail : casques téléphoniques, souris ergonomiques, repose-poignets, etc.

La collectivité se fait aider, en cas de besoin, par le médecin de prévention, les ergonomes du centre de gestion et par le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) pour améliorer les conditions de travail de certains agents suite à leurs problèmes de santé. Il a été prescrit du matériel pour faciliter les gestes et leurs tâches au quotidien, des fauteuils ergonomiques, ce qui a permis d'améliorer les conditions de travail de ces agents.

Le FIPHFP finance au cas par cas des **aides techniques et humaines** qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (taxi, appareils auditifs).

6.1.4. Sensibilisation à l'emploi

Dans le cadre de la **semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap** du 18 au 22 novembre 2024, le DRRH a proposé une série d'articles à destination des agents sur l'intranet pour mettre en lumière l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap avec l'aide du Département Information et Communication (DIC).

Le jeudi 21 novembre 2024, dans le cadre du **Duoday**, la Ville a accueilli quatre stagiaires au sein des services municipaux. Tout au long de la journée, les stagiaires ont échangé avec leurs binômes pour mieux comprendre les missions de leurs postes et réfléchir ensemble à des aménagements favorisant l'inclusion professionnelle.



6.2. Formation des agents à l'accueil des personnes en situation de handicap

En 2024, plusieurs actions ont été mises en place par la Direction des Ressources et Relations Humaines (DRRH) :

- **Une sensibilisation aux handicaps** : sensibilisation d'une demi-journée organisée en intra, suivie par 40 agents, tous services confondus. Cette sensibilisation a été animée par le CDG 76 et l'ADAPT, proposant des moments d'information et des ateliers de mise en situation. Cette initiative devrait être renouvelée en 2025.
- **L'accueil d'un enfant présentant un trouble du neuro développement au sein d'un collectif** : formation CNFPT de 2 jours, organisée en intra, suivie par 15 ATSEM.
- **L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire** : formation CNFPT de 2 jours suivie par 3 agentes en emploi aidé au sein de la ville.
- **L'accueil d'un enfant en situation de handicap en milieu scolaire et périscolaire** : formation CNFPT de 3 jours suivie par 2 agentes en emploi aidé au sein de la ville.
- **La connaissance des dispositifs et des politiques en direction des personnes en situation de handicap** : formation CNFPT de 3 jours suivie par l'agente en charge de la coordination de l'action handicap de la ville et de son CCAS.

- **Colloque « autisme »** : 3 agentes de la petite enfance ont participé à un colloque sur le thème de l'autisme.



6.3. Scolarisation et accueils de loisirs

6.3.1. Scolarisation

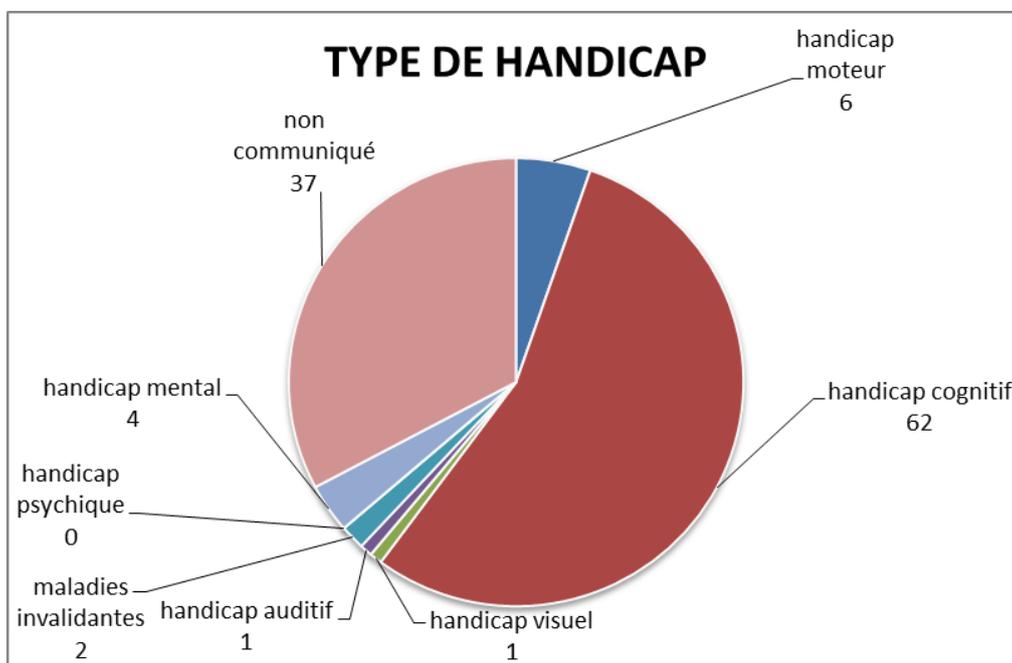
Le tableau ci-dessous recense les élèves porteurs de handicap scolarisés en 2024/2025 à Saint-Étienne-du-Rouvray, qui ont été signalés par les directions d'écoles lors de l'enquête de rentrée.

Au cours de la rentrée 2024, il y aurait eu **113 élèves en situation de handicap scolarisés** dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville (soit 3,3 % de l'effectif total, contre 3,7 % en 2023 et 3,5 % en 2022). 28 d'entre eux seraient scolarisés dans des classes spécialisées (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – ULIS) et 85 dans des classes ordinaires. Pour rappel, les enfants scolarisés dans les **2 ULIS** ne sont pas nécessairement stéphanois.

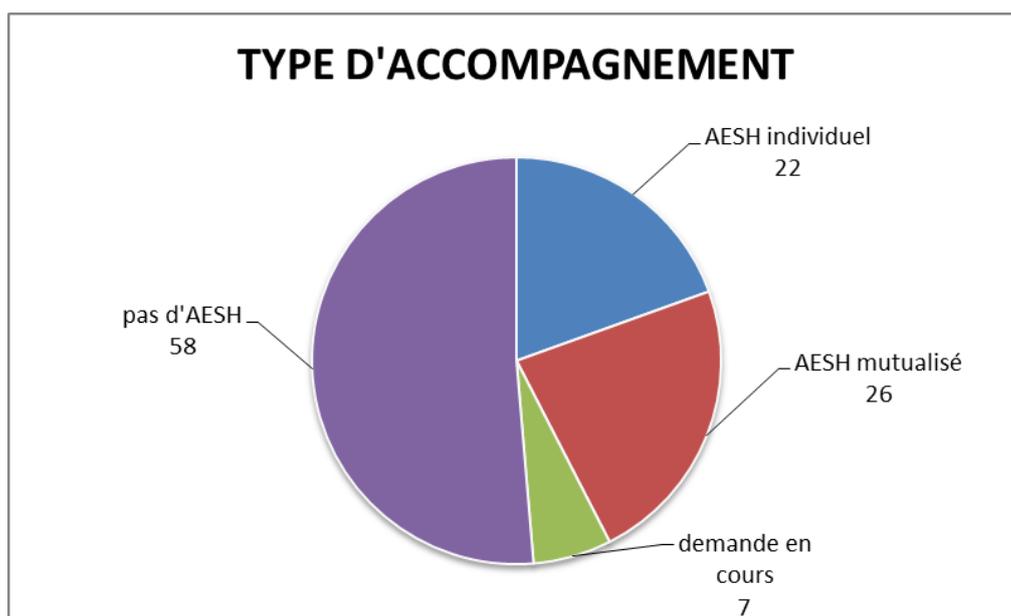
ÉCOLES MATERNELLES				
Ecoles	Effectif total	Nombre d'élèves en situation de handicap	Part	Niveaux
PERGAUD	56	2	3.6 %	MS/GS
AMPERE MATERNELLE	109	2	1.8 %	GS
KERGOMARD	143	2	1.4 %	PS/GS
LANGEVIN MATERNELLE	155	4	2.6 %	GS
CURIE MATERNELLE	152	2	1.3 %	GS
DURUY MATERNELLE	89	2	2.2 %	GS
MACÉ MATERNELLE	111	2	1.8 %	PS/MS
WALLON MATERNELLE	128	2	1.6 %	MS/GS
ROBESPIERRE	101	2	2.0 %	GS
ROSSIF	67	0	0 %	-
LEROY	104	3	2.9 %	GS
TOTAL	1 215	23	2.9 %	

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES				
Ecoles concernées	Effectif total	Nombre d'élèves en situation de handicap	Part	Niveaux
PERGAUD	118	3	2.5 %	CP/CM2
AMPERE ÉLÉMENTAIRE	274	12	4.4 %	CE1/CE2/ CM1/CM2
AMPÈRE - ULIS	14	14	100.0 %	CE1/CE2/ CM1/CM2
FERRY/JAURÈS	343	7	2.0 %	CP/CE1/ CM1/CM2
LANGEVIN ÉLÉMENTAIRE	333	10	3.0 %	CP/CE1/CE2/ CM1/CM2
CURIE 1	174	5	2.9 %	CE2/CM1
CURIE 1 - ULIS	14	14	100.0 %	CP/CE1/CE2/ CM1/CM2
CURIE 2	173	7	4.0 %	CP/CE1 CE2/CM1
DURUY ÉLÉMENTAIRE	142	4	2.8 %	CM1/CM2
MACÉ ÉLÉMENTAIRE	224	7	3.1 %	CE1/CE2/ CM1/CM2
WALLON ÉLÉMENTAIRE	245	2	0.8 %	CP/CM1
LEROY ÉLÉMENTAIRE	152	5	3.3 %	CP/CE1/ CM1/CM2
TOTAL	2 206	90	4.1 %	

Parmi les 7 types de handicap, le plus représenté en milieu scolaire (55 %) est le **handicap cognitif** (troubles de déficit de l'attention, troubles DYS, troubles du spectre autistique, etc.). Pour 33 % des enfants en situation de handicap, le type de handicap n'a pas été communiqué (volontairement ou car en cours de diagnostic).



43 % des enfants en situation de handicap bénéficient d'un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (**AESH**) individuel ou mutualisé.



6.3.2. Accueils périscolaires et centres de loisirs

6.3.2.1. Accueils périscolaires

Dans le cadre des accueils périscolaires ou extrascolaires, la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a pris l'habitude de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap. Pour cela, elle élabore un **parcours individualisé avec les parents, l'enfant, les structures spécialisées, l'Éducation Nationale et les équipes d'animation.**

L'objectif est de construire un partenariat parents/professionnels tout en individualisant ou en mutualisant l'accueil pour que les enfants en situation de handicap puissent grandir avec d'autres enfants.

Le repérage s'effectue sous différentes formes :

- **Les structures spécialisées** contactent directement le responsable du pôle besoins éducatifs. Une rencontre est effectuée afin d'aborder la situation et voir les possibilités d'accueil. Une deuxième rencontre est réalisée avec la famille, la structure spécialisée, le responsable du pôle besoins éducatifs et les équipes de terrain (direction des Accueils Collectifs de Mineurs et animateur spécifique pour l'accueil de l'enfant). Suite à ces rencontres, l'accueil peut se faire, soit toute la journée, soit avec des horaires aménagés.
- **La famille** contacte directement le coordinateur du Programme de Réussite Educative (PRE). Une rencontre est effectuée avec le coordinateur, qui prend en compte la demande de la famille et élabore le protocole d'accueil. En accord avec la famille, le coordinateur contacte, si c'est nécessaire, la structure spécialisée qui a en charge l'enfant afin de recueillir d'autres informations. L'enfant est par la suite accueilli sur la structure de loisirs avec, si nécessaire, un accompagnement individualisé.
- Lien avec **L'Éducation Nationale** : suite à l'inscription de l'enfant à l'école, à la saisine de la MDPH et à l'évaluation des besoins de l'enfant, l'Éducation Nationale met en place un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Si le PPS préconise l'intervention d'un accompagnement d'auxiliaire de vie scolaire, les parents, comme le directeur de l'école, peuvent demander au coordinateur PRE de mettre en place également un accompagnement individualisé sur les temps périscolaires. L'enfant peut ainsi être accompagné lors des repas mais également lors des activités du soir ou du matin. L'accompagnateur permet de faire le lien sur la globalité de la journée de l'enfant et d'éviter les ruptures.

En 2024, la CAF a renouvelé le soutien financier de 34 000 € qu'elle apportait à la Ville afin de soutenir l'accueil des enfants porteurs de handicap dans des structures de loisirs de droit commun. En effet, la CAF souhaite développer ce type d'accueil pour permettre aux parents de reprendre une activité professionnelle, de disposer de temps libre pour engager des démarches ou simplement de favoriser l'intégration et la socialisation de leur enfant dans la collectivité. Ce financement permet de prendre en charge une partie des coûts dédiés au renforcement des effectifs encadrant afin de permettre un accueil individualisé des enfants en situation de handicap qui en ont besoin.

6.3.2.2. Projet DRIME

L'association Sésame Autisme Normandie, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Inspection Académique de Seine-Maritime, a proposé la mise en place d'un **dispositif inclusif** intégré au sein du groupe scolaire André-Ampère (maternelle et élémentaire), afin d'accueillir des enfants TSA bénéficiant d'une notification IME, pour leur permettre d'évoluer parmi d'autres enfants de leur âge. Les enfants accueillis dans ce cadre sont pris en charge par des professionnels de Sésame Autisme Normandie, et participeront dans la mesure du possible aux différents temps forts et projets menés par l'école.

Ce « Dispositif Ressources Inclusives dans les Murs de l'École » (DRIME) prévoit également un **appui technique des professionnels de l'association** à l'équipe éducative de l'école, pouvant notamment passer par des formations, pour la soutenir dans l'accompagnement, la scolarisation et l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.

6.3.2.3. Centres de loisirs : vacances scolaires et mercredis

48 enfants en situation de handicap ont fréquenté les structures de loisirs en 2024 (54 en 2023, 42 en 2022). Ainsi, durant les vacances scolaires, 32 enfants ont fréquenté les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) pour 3 960 heures d'accueil individualisé et 16 enfants ont fréquenté les ACM du mercredi, ce qui représente 1 656 heures d'accueil.

Partenariat avec L'hôpital de jour Bleu Soleil

Les centres de loisirs ont accueilli, dans le cadre d'un partenariat avec l'hôpital de jour Bleu Soleil, des enfants et leurs éducateurs. Ils sont venus pendant 45 minutes participer à une activité commune. L'objectif étant de faire découvrir la structure aux enfants de Bleu Soleil mais également de partager des moments d'activités avec les autres enfants du centre. Cela permet aussi aux

animateurs individuels de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray d'échanger avec les éducateurs de Bleu Soleil.

En 2024, 5 rencontres ont été organisées entre Bleu Soleil et les équipes de direction ACM, les animateurs individualisés (une par période scolaire).

6.3.2.4. Espace éducatif Animalins

Dans le cadre des Animalins, les enfants sont accompagnés sur les temps périscolaires. Cela leur permet d'avoir des journées sans coupure quand la situation le permet, et de donner aux parents un peu de répit. Des parcours d'accueils concertés peuvent être mis en place lors des réunions d'équipes de soutien à la scolarité, avec les référents handicap de l'Éducation Nationale, les familles, le psychologue scolaire, le directeur d'école, etc.

25 enfants (contre 13 en 2023) ont fréquenté les Animalins pour un total de **2024 heures**, répartis comme suit :

LIEU	NOMBRE D'INSCRITS	NOMBRE D'HEURES
Ampère	6	498 h
Curie	2	497 h
Duruy	2	192 h
Ferry	7	347 h
Langevin	3	261 h
Macé	2	101 h
Pergaud	2	40 h
Robespierre	1	88 h
TOTAL	25	2024 h

6.3.2.5. Restauration scolaire

98 enfants en situation de handicap sont accueillis pour la restauration du midi et accompagnés sur les temps de repas et d'activités. Ils sont répartis comme suit :

LIEU	NOMBRE D'INSCRITS
Macé	9
Robespierre	2
Curie	21
Duruy	4
Kergomard	2
Langevin	15
Rossif	1
Wallon	4
Pergaud	5
Ampère	22
Leroy/Sémard	3
Ferry	10
TOTAL	98

6.4. Sport et handicap

Depuis plusieurs années, les associations sportives stéphanaïses et le Département des Sports ont créé différents partenariats avec les structures d'accueil de personnes en situation de handicap. L'enjeu est de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique d'activité physique et sportive, et de contribuer au développement du sport pour les personnes en situation de handicap, afin que celui-ci soit non seulement un outil de promotion individuelle mais aussi un moyen d'insertion sociale.

6.4.1. Les actions du mouvement associatif

6.4.1.1. Le club gymnique stéphanaïsis

Labellisé depuis 13 ans, le club a obtenu, en 2017, la 4^{ème} étoile manquante à son label « Sport & Handicap, S'HANDIfférence » et le label « sport et autisme ».

La crise du COVID, les changements de présidence sur les 3 dernières années, ont fortement impacté cette association. Des nouveaux recrutements d'éducateurs ont été nécessaires et le club a repris ses actions en direction des structures accueillant des personnes en situation de handicap.

6.4.1.2. Le club de tennis (CTSER)

Le CTSER continue de développer les actions à destination du public en situation de handicap. Ponctuelles (téléthon ou balles roses), quotidienne, chacune des actions est adaptée au projet et aux besoins de la personne ou du partenaire.

Le CTSER répond également aux demandes de la Ligue de Normandie et du Comité Départemental de Seine-Maritime du Sport Adapté, afin d'organiser les **championnats départementaux et régionaux sport adapté** (championnat de Seine-Maritime tennis sport adapté et championnat de Normandie tennis sport adapté).

Quotidiennement, le Centre Hospitalier du Rouvray (CHR), service addictologie, propose une pratique hebdomadaire pour ses résidents. Un accompagnateur est présent avec un groupe de 3 à 5 patients. La période de pratique est relativement courte (3 semaines en moyenne), équivalente au temps d'hospitalisation de la personne.

En 2024, l'association a obtenu le label « Sport et Handicap ».

6.4.1.3. L'Association Sportive Madrillet Château Blanc (ASMCB)

Labellisée « Sport et Handicap » depuis 2012, l'ASMCB accueille une vingtaine de personnes en situation de handicap (autisme, mental, physique, sensoriel) intégrées dans les équipements, les entraînements et les matchs.

Les activités sont encadrées par un éducateur diplômé du club.

L'association accueille toujours des stagiaires STAPS dans le cadre de leur spécialité « Activités Physiques Adaptées et Santé ».

L'ASMCB propose une action de sensibilisation avec le club du Havre, à la découverte du céci-foot et intègre des jeunes en situation de handicap lors des programmes d'animation des vacances scolaires. Il propose également des sorties, du sport et des échanges avec d'autres structures accueillant des personnes en situation de handicap (ADAPT, IDEHFI, etc.).

L'association accueille et intègre également des encadrants en situation de handicap physique ou mental pour compléter les équipes de bénévoles.

6.4.1.4. Le Véloce Club de Rouen

Pour la deuxième année consécutive, le club propose des animations dans les établissements spécialisés.

6.4.2. Actions portées par les services municipaux

6.4.2.1 Le dispositif « Sport pour tous »

Certaines personnes en situation de handicap profitent des équipements sportifs et participent aux activités dispensées dans le cadre du dispositif « Sport pour Tous » de manière autonome. Elles participent aux activités de gymnastique d'entretien et de randonnée, mais aussi au sein de l'espace forme qui permet d'adapter un programme d'activités en fonction des attentes de chacun. Ainsi, et quel que soit le handicap, **la prise en charge est effectuée par un éducateur sportif qui accompagne la personne en situation de handicap**. La prise en charge peut tout aussi bien concerner le sport adapté que le handicap physique (maladie génétique, accident de la vie).

6.4.2.2. Les partenariats

Le service des sports met en place des **conventions** avec le Centre Hospitalier du Rouvray, Sésame Autisme Normandie, Bleu Soleil, les Papillons Blanc et l'EHPAD MBV-Michel Grandpierre.

Dans le cadre du **Contrat Local de Santé Mentale**, le service a développé les échanges avec le Centre Hospitalier du Rouvray. Un lien direct avec les éducateurs sportifs du CHR qui permet d'accompagner les patients dans les suites de soins et de prise en charge.

Le 1^{er} avril 2025, la Ville a accompagné le **projet « les as du Ping »** organisé par les soignants du CHR pour les personnes accueillies dans les hôpitaux de jour. Une journée qui a réuni plus de 80 participants.

6.4.2.3. Le dispositif Sport sur ordonnance et le dispositif « les bons choix pour ma santé »

Ces deux dispositifs gratuits ont été mis en place à partir de l'année 2019.

Encadré par les éducateurs municipaux, le dispositif **sport sur ordonnance** permet d'accueillir les adultes souffrants de 4 pathologies retenues (diabète, maladie cardio-vasculaires, obésité, lombalgie). Il existe 4 propositions de créneaux d'activités physiques adaptées chaque semaine, ce qui permet d'accueillir 32 personnes au total.

Le dispositif « **les bons choix pour ma santé** » est dédié aux enfants et adolescents souffrants d'obésité. 2 créneaux d'activités physiques adaptées, proposés chaque semaine permettent d'accueillir 8 enfants.

Dans les 2 cas, les patients sont adressés au service des sports par le médecin traitant.

6.4.2.4. Le label Tourisme & Handicap

La piscine municipale est labellisée depuis fin 2007. Une nouvelle évaluation a été réalisé mi-2023. Après la pose de balises sonores pour informer et orienter les personnes non ou malvoyantes, il reste encore certains aménagements à faire, notamment sur la signalétique de l'équipement, à l'extérieur du bâtiment (accès, parking, etc.).

6.4.2.3. Les formations

Les éducateurs sportifs et le personnel d'accueil sont sensibilisés aux handicaps et formulent chaque année des souhaits de formation à cette thématique. Dans le cadre de la mise en place du sport sur ordonnance, depuis septembre 2019, les éducateurs ont pu bénéficier d'un cycle de formation en lien direct avec les activités physiques adaptées.

Le partenariat actuel avec le CHR doit permettre la mise en place de rencontre et de réunion d'information pour mieux appréhender les maladies mentales. Enfin, le département des sports ont participé activement à la semaine

d'information pour la santé mentale (SISM), au parc du Champ des Bruyères, en octobre 2024.

6.5. Culture et handicap

6.5.1. Le Conservatoire de musique et de danse

Ce rapport présente l'évolution des dispositifs d'accessibilité mis en place par le Conservatoire de musique et de danse de Saint-Étienne-du-Rouvray pour les personnes en situation de handicap, avec le soutien de la Ville. Il s'inscrit dans le cadre du **projet d'établissement 2021-2026**, dont l'enjeu n°3 concerne spécifiquement l'adaptation des parcours d'enseignement pour les élèves en situation de handicap.

6.5.1.1. Accueil des élèves en situation de handicap

Pour l'année 2024-2025, le Conservatoire a accompagné **28 élèves**, enfants comme adultes, reconnus en situation de handicap, soit une **augmentation de 12 %** par rapport à l'année précédente. Cette progression témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur de l'égalité d'accès à l'enseignement artistique. Les élèves accueillis présentent des profils variés (TSA, TDAH, troubles DYS, handicaps cognitifs et moteurs) et bénéficient de **parcours adaptés à leurs besoins spécifiques**, allant des formules personnalisées aux cursus complets, en incluant également la possibilité d'intégrer les Classes à Horaires Aménagés Danse.

Concernant spécifiquement les troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, etc.), leur nombre est difficilement quantifiable avec précision, ces troubles n'étant pas toujours diagnostiqués ou signalés officiellement. Toutefois, plusieurs élèves concernés sont identifiés au sein des effectifs et l'équipe pédagogique du Conservatoire reste particulièrement attentive à adapter ses propositions et contenus pédagogiques à leurs besoins spécifiques, notamment dans l'apprentissage de la lecture musicale et la mémorisation.

6.5.1.2. Dispositifs mis en œuvre

- **Création d'un poste de conseiller aux études et référent handicap**

L'année 2024 a été marquée par la création d'un poste à mi-temps de conseiller aux études, identifié comme référent handicap de la structure. Opérationnel depuis le 1^{er} novembre 2024, ce recrutement stratégique s'inscrit pleinement dans les orientations de la Ville et du ministère de la Culture en matière d'accessibilité universelle. Cette initiative répond au besoin croissant de personnalisation des parcours pédagogiques, un enjeu majeur souligné par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes

handicapées. Le référent handicap assume des missions essentielles : réalisation de diagnostics approfondis des besoins individuels, élaboration et mise en œuvre d'aménagements pédagogiques sur mesure, sensibilisation de l'équipe enseignante aux différentes formes de handicap et coordination renforcée avec les familles et les partenaires médico-sociaux du territoire.

- **Poursuite du dispositif "Soins et Musique"**

Le partenariat avec le Centre Hospitalier du Rouvray se pérennise à travers le dispositif "Soins et Musique", accueillant chaque semaine six élèves lors d'ateliers conçus et animés conjointement par un enseignant qualifié du Conservatoire et une psychomotricienne expérimentée du CMP d'Oissel. L'intégration officielle de ce dispositif dans le temps de service d'un enseignant du Conservatoire représente une avancée significative, marquant une reconnaissance institutionnelle de ces missions spécifiques à l'interface entre pratique artistique et accompagnement thérapeutique. Cette reconnaissance s'inscrit dans la dynamique de "conventions Culture-Santé" encouragées au niveau national et démontre l'engagement de la collectivité dans le développement de projets artistiques à dimension sociale et thérapeutique.

- **Parcours personnalisés et inclusifs**

La diversité des parcours proposés par le Conservatoire incarne concrètement la mission de service public culturel en permettant une adaptation fine aux besoins, aspirations et capacités de chaque élève. Cette approche pédagogique différenciée s'inscrit dans une logique d'inclusion, où l'environnement d'apprentissage s'adapte aux besoins spécifiques de l'élève et non l'inverse. Cette démarche contribue activement aux objectifs nationaux de démocratisation culturelle en rendant l'enseignement artistique accessible à des publics traditionnellement éloignés des institutions culturelles. Le Conservatoire participe ainsi à la réduction des inégalités d'accès à l'éducation artistique et culturelle, enjeu central des politiques publiques culturelles actuelles.

6.5.1.3. Accessibilité des équipements

L'année 2024-2025 a vu l'extension des installations du Conservatoire avec l'intégration d'un **nouvel équipement au sein du groupe scolaire Roland-Leroy**, fruit d'un investissement de la Ville en faveur de l'enseignement artistique. Cette réalisation comprend deux studios de danse de 120m² et une salle dédiée à la pratique musicale. Ces nouveaux espaces, conformes aux normes d'accessibilité, portent à trois le nombre de sites d'enseignement de l'établissement. Par ailleurs, l'ensemble des manifestations artistiques demeure accessible, les différents lieux utilisés (Conservatoire de Déziré, annexe Duruy, le Rive Gauche et la salle festive) étant conformes aux normes requises.

6.5.1.4. Tarification solidaire

Depuis la rentrée 2024-2025, **la tarification est calculée selon le quotient familial de la CAF**, permettant une adaptation précise aux ressources de chaque foyer. Cette politique, mise en place par la Ville depuis 2010, constitue un levier important pour garantir l'accès de tous aux services publics, y compris pour les personnes en situation de handicap qui peuvent rencontrer des difficultés socio-économiques supplémentaires.

En résumé, le Conservatoire de Saint-Étienne-du-Rouvray poursuit sa démarche d'accessibilité avec des avancées significatives, notamment la création d'un poste de conseiller aux études/référent handicap. L'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap et la diversification des parcours proposés témoignent de la pertinence des dispositifs mis en œuvre, avec le soutien de la Ville. Cette politique s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement 2021-2026 et dans la stratégie culturelle municipale, faisant du conservatoire un espace d'expression artistique ouvert à tous, où la différence devient une source de richesse et de créativité pour l'ensemble de la communauté.

6.5.2. Bibliothèques

6.5.2.1. Fonds documentaire adapté

Les 2 médiathèques municipales (DML) disposent d'un fonds de documents adaptés aux personnes en situation de handicap. Les acquisitions concernant ces collections sont amenées à croître avec une prise en compte plus volontariste des publics spécifiques dans la politique documentaire.

- **Livres en gros caractères**

Le fonds est composé de **1 146 livres en gros caractères**, ce qui représente 2.25 % des collections totales et environ 4.71 % des achats de livres adultes en 2024. Cela constitue **9.26 % des prêts de livres adultes**. Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années. Les livres en gros caractères sont essentiellement demandés par des personnes âgées pour une meilleure aisance visuelle.

- **Liseuses**

10 liseuses pré-chargées, contenant une centaine d'ouvrages classiques ou contemporains, sont à disposition. Ce support permet un confort de lecture. Les emprunts sont occasionnels et plutôt le fait de personnes curieuses de le découvrir. Cependant, les liseuses actuelles sont obsolètes (défaut de batterie) et les emprunts sont rares.

6.5.2.2. Actions visant à favoriser l'accès des personnes en situation de handicap

• Portage de livres

Un service de « portage à domicile » est proposé pour les personnes empêchées depuis janvier 2013. Toutes les personnes empêchées définitivement ou momentanément peuvent demander ce service auprès des bibliothèques.



Les visites ont lieu toutes les 6 semaines, le mardi après-midi, chez les usagers et une fois par mois à la résidence autonomie Ambroise-Croizat et à l'EHPAD Pro-BTP du Madrillet.

En 2024, 10 sessions de portages à domicile et 10 dépôts dans les maisons de retraite ont été effectués. Le nombre de personnes est fluctuant d'une année sur l'autre (entre 7 et 24 personnes par an depuis 2013). Ce service est utilisé essentiellement par des personnes âgées mais aussi par des personnes empêchées momentanément (accident, opération).

• Livres jeunesse

Pour la nouvelle médiathèque, **un fonds de 150 documents en édition jeunesse accessible a été mis en place.** Les livres jeunesse accessibles sont des ouvrages conçus dans leur fonds et/ou leur forme pour répondre aux besoins spécifiques des enfants qui peuvent rencontrer des difficultés de lecture.

Ces livres accessibles sont catégorisés par adaptation selon 4 grandes familles de handicap :

- Autisme et handicap intellectuel : apprendre à être autonome, lire en pictogrammes, facile à lire et à comprendre, lire en MAKATON¹.
- Cécité : braille, livres à toucher, gros caractères, histoires à écouter.
- Surdit  : apprendre la langue des signes, albums sans texte, lire en langue des signes, langage parl  compl t .
- Troubles dys : police accessible aux dys, livres syllabiques, rep res visio-spatiaux, textes et mises en page accessibles.

6.5.2.3. Projets visant   favoriser l'acc s des personnes en situation de handicap

- « **Terre atypique** » : projet de sensibilisation transversal, un pont entre les jeunes autistes de l'IME l'Escale et les  l ves d'une classe de l' cole  l mentaire Langevin. C'est une passerelle vers une culture globale et partag e en faisant de la nouvelle m diath que un point de rencontre entre les publics, et vers une pratique culturelle sp cialis e gr ce   des ateliers de musique adapt e aux troubles du spectre autistique.
- Du **mobilier sp cifique pour la mise en valeur du fonds Edition jeunesse accessible** est en cours de fabrication par les lyc ens en section menuiserie du lyc e Le Corbusier. Des actions de communication et de m diation seront organis es.

6.5.3. Le Rive Gauche, sc ne conventionn e d'int r t national/danse

6.5.3.1. Accueil

Le Rive Gauche dispose depuis la saison 2022-2023 d'un « r f rent handicap », ce qui permet de fid liser les publics et d'avoir un meilleur suivi des actions men es pour eux.

6.5.3.2. Tarifs

Le Rive Gauche conserve sa politique tarifaire en faveur des publics en situation de handicap en leur proposant un « **tarif solidaire** »   **5   ou 8  ** (selon les spectacles) sur pr sentation d'un justificatif de perception de l'Allocation Adulte Handicap  (AAH).

¹ Le MAKATON est un Programme d'Aide   la Communication et au Langage constitu  d'un vocabulaire fonctionnel utilis  avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes.

6.5.3.3. Equipements

- **Casques audio**

Fin 2018, le Rive Gauche s'est équipé de **15 casques audio** permettant l'amplification du son pour les personnes malentendantes. Tous les spectacles sont donc accessibles en amplification sonore. Ils sont principalement utilisés pour les séances en audio-description. Occasionnellement, des spectateurs les empruntent.

- **Gilets vibrants**

Le Rive Gauche s'est équipé en 2020 de **5 gilets vibrants**, système de restitution des basses fréquences, permettant de rendre compte des sources sonores par vibrations à travers le corps. Ces équipements sont mis gratuitement à la disposition du public, pour des spectacles particulièrement adaptés (danse et musique). Ils sont également prêtés gratuitement au Cirque Théâtre d'Elbeuf, salle de spectacle partenaire du Rive Gauche, qui en fait ponctuellement la demande pour leurs accueils de public déficient auditif.

- **Places PMR**

Le Rive Gauche a la capacité d'accueillir en salle entre 4 et 6 personnes en fauteuil roulant. L'accès au théâtre est accessible en fauteuil roulant.

6.5.3.4. Adaptation des spectacles

Depuis 2022 Le Rive Gauche propose des adaptations de spectacles en Langue des Signes Françaises et en audiodescription.

Au cours de l'année 2024, aucun spectacle spécifiquement adapté (audio-description, Langue des Signes Française, sur-titrage) n'a été programmé. Mais deux spectacles ont cependant fait l'objet de démarches particulières.

Le spectacle « *Je te jure, Jeanne, que j'ai envie* » (théâtre) mis en scène par la Compagnie Catherine Delattres, vendredi 31 janvier 2025 et audio-décrite en direct par Elisabeth Martin Chabot de l'association *Ecouter l'image*. **8 personnes** en situation de handicap visuel en ont bénéficié, ce qui est un grand nombre pour le Rive Gauche. Une visite tactile a eu lieu en amont de la représentation.



L'adaptation de « *Iliade* » (théâtre) de la Compagnie A Tire-d'aile, mardi 1^{er} avril, audio-décrit en direct par Lucie Béguin, a été également précédée d'une visite tactile avec le public.

6.5.3.5. Action culturelle à destination des publics en situation de handicap (saison 2024/2025)

Avec le Centre Hospitalier du Rouvray (CHR) :

Une convention de partenariat entre le Rive Gauche et le CHR a été signée le **04 Février 2025**, couvrant des actions débutées en 2024 et se terminant en 2025. Ce partenariat sera reconduit sur la saison 2025/2026 avec de nouveaux projets.

Grâce au mécénat privé dont le CHR est bénéficiaire, une enveloppe budgétaire de 6 000 € a été confiée au Rive Gauche pour mener des actions culturelles auprès d'un groupe de 9 enfants (de 6 à 10 ans) issus de l'hôpital de jour Bleu Soleil et du CMP de Grand-Couronne. Cela s'est concrétisé par :

- Une série d'ateliers de danse et d'échanges philosophiques à destination du groupe d'enfants, répartis de septembre 2024 à mars 2025. Ces ateliers ont été menés par la Compagnie Moi Peau (Sébastien Laurent pour la danse et Marine Lemaire pour la philosophie). Certains de ces ateliers ont été exclusivement destinés au personnel soignant et encadrant du CHR afin de les sensibiliser à la pratique de la danse et à la pratique de la philosophie.
- Une visite du Rive Gauche et l'accueil du groupe d'enfants pour deux spectacles jeune public en 2024 : le concert « Ourk » de la Blah Blah Blah Compagnie et le spectacle musical « Le Livre de la Jungle » de la Cie Journal Intime.
- La représentation du spectacle « Corps Inouïs » de la compagnie Moi Peau prévue lors des journées du patrimoine et du patrimoine 2025 au CHR.
- La venue du groupe d'enfants à la représentation du spectacle « ça vaut le coup » de la compagnie Moi Peau en novembre 2025 au Rive Gauche.

6.5.3.6. Autres partenariats

Pour l'accueil des spectateurs déficients visuels, Le Rive Gauche travaille avec l'association **Les Auxiliaires des Aveugles** pour diffuser son offre de spectacles en audio-description et réunir un public intéressé.

Pour l'audio-description, Le Rive Gauche a travaillé pour la première fois avec l'association **Ecouter l'image** et son audio-descriptrice Elisabeth Martin Chabot.

Le Rive Gauche a été partenaire du **Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds** (PEJS) du Lycée Marcel Sembat à Sotteville-Lès-Rouen pour le prêt des gilets vibrants lors d'une projection cinématographique organisée par le PEJS.

6.6. Communication et handicap

6.6.1. Les initiatives handicap dans Le Stéphanaïs

Depuis le début de l'année 2025, le Stéphanaïs accueille dans ses pages une **série d'articles** consacrés à des initiatives locales qui rendent la ville plus accessible, des portraits inspirants de personnes engagées dans l'inclusion et un état des lieux sur les défis et avancées pour une ville où chacun trouve sa place.

Actualités

HANDICAP

Plus d'1 Stéphanaïs sur 6 est concerné

Retour en chiffres et en informations sur les principaux enseignements du rapport de la commission communale pour l'accessibilité 2023.

Les coulisses de l'info
À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées organisée du 18 au 24 novembre, la rédaction a souhaité recenser les principales actions menées localement en matière de handicap.



ACCESSIBILITÉ
Une carte officielle et participative
Sur la plateforme en ligne accessible.beta.gouv.fr, chacun peut alimenter une carte interactive de Saint-Etienne-Rouvray et indiquer, si oui ou non, les bâtiments publics et commerces sont accessibles en fonction de tel ou tel handicap ou difficulté à se déplacer dans l'espace public. Une communauté de 7900 internautes contribue régulièrement à cette cartographie. Près de 700 lieux sont recensés à Saint-Etienne-Rouvray. Ce service numérique gratuit est proposé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.
EN SAVOIR PLUS accessible.beta.gouv.fr

88 Nombre de passages piétons mis en conformité ou créés depuis 2016, dont 2 en 2023. (Rue Pierre-Semard et rue Alsace-Lorraine).

200 Places de stationnement Personnes à mobilité réduite (PMR) aménagées sur la commune. Dont 5 en 2023 (rue des Marronniers, rue des Primevères, rue Roland-Garros, rue des Hortensias, avenue des Platanes) et 8 prévues avant fin 2024.

58 Nombre d'arrêts de bus et tram accessibles aux personnes à mobilité réduite (fin 2023) sur les 111 que compte la commune. La Métropole, en charge des travaux, ne s'engage pas à rendre tous les arrêts du territoire accessibles mais a listé des arrêts « prioritaires ».

2 974 Nombre de voyages aller-retour effectués en 2023 grâce au Mobilo'bus. Mis en place par la Ville, ce service de transport permet aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées et/ou handicapées à plus de 80 %) d'effectuer des déplacements au sein de la commune, du lundi au vendredi, pour 2,75 € l'aller-retour. Plus d'infos au 02 32 95 83 94.

57 Stéphanaïs utilisent Handistruce, le service de transport de la Métropole, spécialisé pour les personnes à mobilité réduite et ne comportant pas de service d'accompagnement (un usager peut être accepté avec un accompagnateur). Plus d'infos au 02 32 08 30 57, du lundi au vendredi, de 9h à 17h et de 13h à 17h.

1 Ascenseur dans l'école André-Ampère est prévu d'être financé par la Ville. En plus de ces dépenses, les services techniques municipaux réalisent régulièrement des travaux pour une meilleure accessibilité des bâtiments publics communaux.

127 Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles maternelles de la commune.

6 conservatoire lors de l'année 2023/2024 (Éveil à la musique, batterie, guitare, saxophone, violon alto, percussions, classe à horaires aménagés danse, etc.).

6 Nombre d'élèves en situation de handicap accueillis dans le cadre d'un atelier artistique baptisé « soin et handicap » animé par un enseignant du conservatoire et une psychomotricienne du centre médico-psychologique (CMP) d'Ossele.

6% et des Stéphanaïs reconnus comme ayant handicap et étant soutenus qu'il s'agit de « l'allocation adulte handicapé (AAH), la reconnaissance de travailleur handicapé, d'une carte « mobilité inclusion » ou la prestation de compensation du handicap ».

6 livres en gros caractères empruntables dans les médiathèques de la Ville. À compter également : 72 livres accessibles aux dys, 11 albums en braille et 9 livres en langue des signes française.

Transports en commun, éducation, logement, emploi... de nombreux domaines sont dans le ligne de mire de la commune pour faciliter la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

le Stéphanaïs 21 novembre - 19 décembre 2024

6.6.2. L'amélioration de l'accessibilité des sites Internet

Afin de se conformer à l'obligation de mise en accessibilité de ses sites Internet, la Ville a réalisé fin 2024 et au premier trimestre 2025 une série **d'audits de ses principaux sites Internet** : site de la Ville, site du Rive Gauche, site des médiathèques et ludothèque, plateforme « Je participe », site de consultation des menus scolaires et l'intranet.

Suite à des audits initiaux, menés par l'entreprise Boscop, l'ensemble des sites a été **diagnostiqué comme « non conforme »**, permettant ainsi de questionner les prestataires et d'apporter des améliorations. Suite à des

audits de contrôle, la quasi-totalité des sites ont vu leur statut passer à « **partiellement conforme** », à savoir un site accessible à plus de 50 %. Il s'agit là d'un premier pas, une amélioration continue étant nécessaire pour permettre une plus grande accessibilité.

6.6.3. Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

En marge des audits d'accessibilité de ses sites Internet, la Ville a établi, avec l'appui de la société Boscop, son **schéma pluriannuel d'accessibilité numérique**. Ce document cadre, à l'échelle de la collectivité, les moyens et actions mises en œuvre pour garantir l'accessibilité maximale à l'ensemble de ses outils numériques, que ce soit à destination des agentes et agents ou de la population.

6.6.4. Signalétique directionnelle à l'Hôtel de ville

La Ville mène en 2025 une étude afin de rénover la signalétique directionnelle du site « hôtel de ville ». L'objectif étant d'améliorer l'identification des différents services en s'appuyant sur des codes couleurs, des chiffres et des symboles en se basant sur les recommandations FALC.

6.6.5. Une meilleure information sur les spectacles du Rive Gauche

Sur son site Internet www.lerivegauche76.fr et sur sa brochure de saison, Le Rive Gauche a intégré depuis plusieurs saisons les **pictogrammes d'accessibilité** par spectacle, afin de faciliter le choix des personnes porteuses de handicap ou leur accompagnant.

6.7. Le Centre Communal d'Action Sociale

Chaque année, le CCAS propose gratuitement aux seniors de la commune un goûter-spectacle, sur le mois d'octobre, qui permet de lutter contre l'isolement et de développer le lien social sur la commune. Environ 500 seniors ont participé à ce goûter, sur 4 jours de manifestation.

Pour la deuxième année consécutive, le CCAS a travaillé avec **l'ESAT du Champ Fleuri, à Cléon, sur la production et le service des goûters**. Ce partenariat contribue à changer le regard des habitants sur le handicap.



6.8. Subventions aux associations

La municipalité de Saint-Étienne-du-Rouvray accorde un **soutien aux associations de personnes en situation de handicap par le versement de subventions de fonctionnement.**

Associations	Montant accordé en €						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Handisup	100	-	100	100	-	refus ²	- ³
APF France Handicap	-	-	100	100	-	100	100
Centre Normandie Lorraine	-	100	100	100	-	-	- ²
Valentin Haüy - comité de Rouen	150	150	150	-	-	-	-
Point de Mire	-	100	100	refus ⁴	-	refus ⁵	-
UNAFAM - Union nationale des amis et familles de malades mentaux - section de Rouen	100	100	100	100	100	100	100
Coordination Handicap Normandie	100	100	100	-	100	100	100
Charline	100	-	-	-	refus ⁶	refus ⁷	-
Vie & Espoir	100	-	-	-	-	-	-
Solidarité espoir recherche Téléthon	-	300	-	-	-	-	-
Entraid Addict	-	-	-	-	100	-	-
TOTAL	650 €	850 €	750 €	400 €	400 €	300 €	300 €

² Dossier incomplet

³ Demande transmise au CCAS

⁴ Après échange avec l'association, il s'avère qu'elle intervient essentiellement sur Le Havre

⁵ Après échange avec l'association, il s'avère qu'elle intervient essentiellement sur Le Havre

⁶ Dossier incomplet

⁷ Dossier incomplet

À cela, s'ajoutent des **subventions que le CCAS accorde aux associations gérant des établissements accueillant des Stéphanois en situation de handicap**. Les subventions prévues s'élèvent à 80 € par stéphanois accueilli, dans la limite de 320 € pour un établissement et 560 € pour une association gérant plusieurs établissements.

En 2024, il a été convenu avec la Ville que le CCAS étudierait les demandes de subvention des associations liées au handicap. Cependant, faute de demandes, le CCAS n'a accordé que 2 subventions pour un montant total de 200 €.

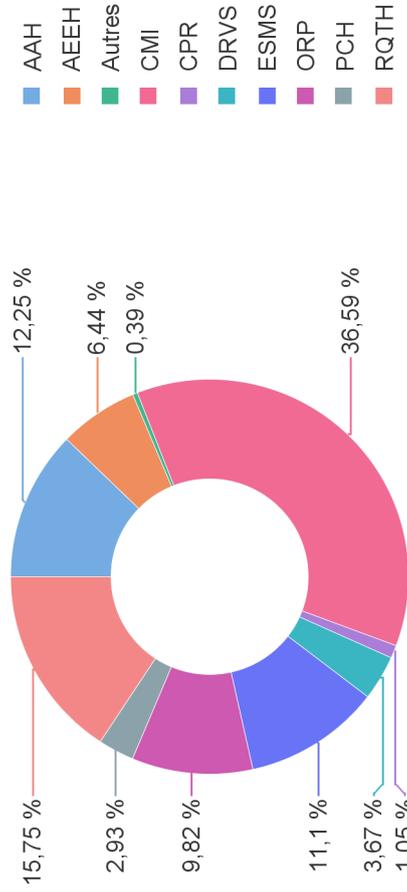
Associations	Montant accordé en €						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AMER	-	320	320	-	-	-	-
VALENTIN HAÛY	200	-	-	-	-	-	-
LES FOUGERES	-	240	160	-	-	-	-
VOTRE ECOLE CHEZ VOUS	-	80	80	-	-	-	-
ENVOL SAINT JEAN	-	160	160	160	240	160	-
LADAPT	-	80	-	-	-	-	-
PAPILLONS BLANCS 76	-	-	-	-	560	560	-
COORDINATION HANDICAP NORMANDIE	-	-	-	-	-	-	100
HANDISUP	-	-	-	-	-	-	100
TOTAL	200 €	880 €	720 €	160 €	800 €	720 €	200 €

Droits en cours

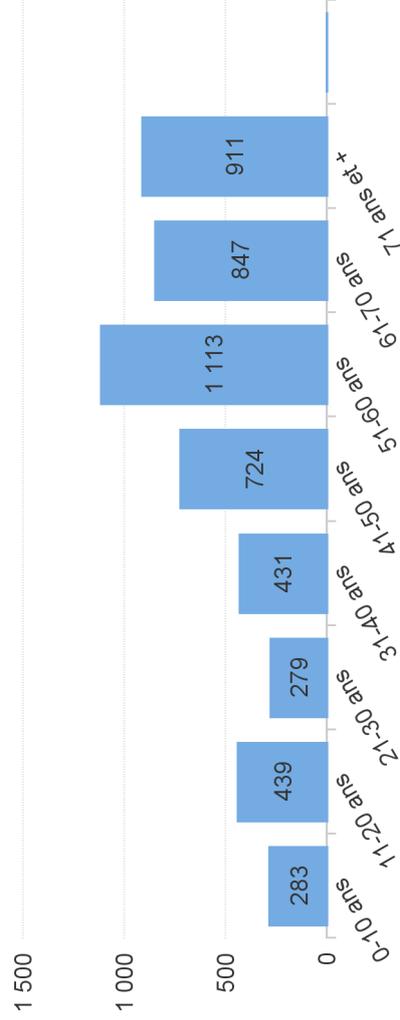
Les prestations dont la date de fin n'est pas à échéance sont comptabilisées dans les droits en cours

5 030 personnes ont au moins un droit ouvert au 31/12/2024
dont **85,92 %** au moins une prestation "adulte"

Répartition des droits ouverts



Personnes ayant un droit en cours de validité



Quelques éléments chiffrés sur votre commune

ST ETIENNE DU ROUVRAY

Année : 2024

Cette brochure vous propose des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de mieux cerner l'activité de la Maison Départementale des Personnes handicapées relativement aux personnes résidant sur le territoire de votre commune.

Elle comporte trois parties : l'une consacrée aux demandes, l'autre aux décisions et la dernière aux droits en cours.

Glossaire des abréviations employées :

Prestations communes :	Prestations "adultes" :
CMI : Carte Mobilité Inclusion	AAH : Allocation Adultes Handicapés
PCH: Prestation de Compensation du Handicap	CPR : Complément de Ressources
Prestations "enfants" :	ESMS : Orientation vers un Etablissement ou Service Médico-Social
AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	ORP : Orientation ou formation Professionnelle
AESH : Accompagnement d'Elèves en Situation de Handicap	RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé
DRVS : Demandes Relatives à la Vie Scolaire	Autres : Allocation Compensatrice, affiliation à l'assurance vieillesse, ...
MPA : Matériel Pédagogique Adapté	
ORS : Orientation Scolaire	

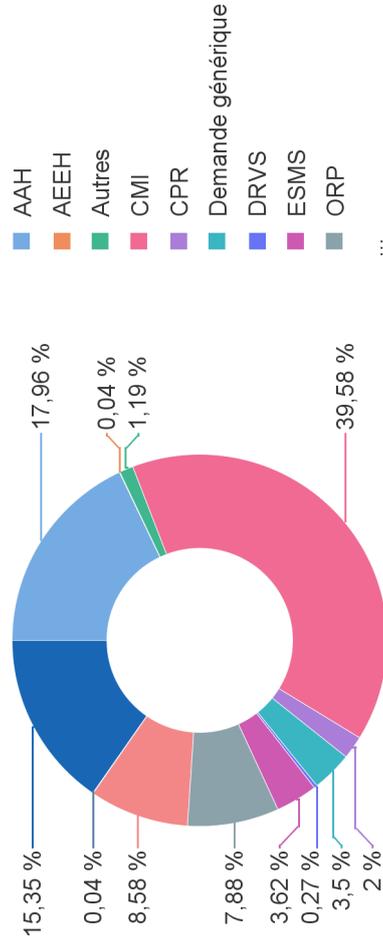
Demandes de prestations et d'orientation

La MDPH, guichet unique en matière de handicap, instruit l'ensemble des demandes relatives aux enfants et aux adultes

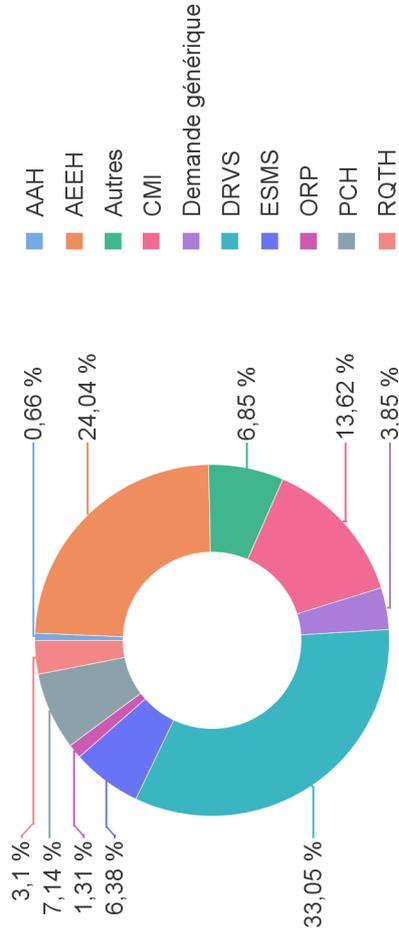
En 2024, **1 016 personnes** ont déposé **3 665 demandes** auprès de la MDPH soit 3,61 demandes par personne

70,94 % des demandes concernent des adultes et 29,06 % des enfants et jeunes de moins de 20 ans

Répartition des demandes "adultes"



Répartition des demandes "enfants et jeunes"



Source : MDPH 76 / Données extraites du progiciel métier GENESIS - 2024

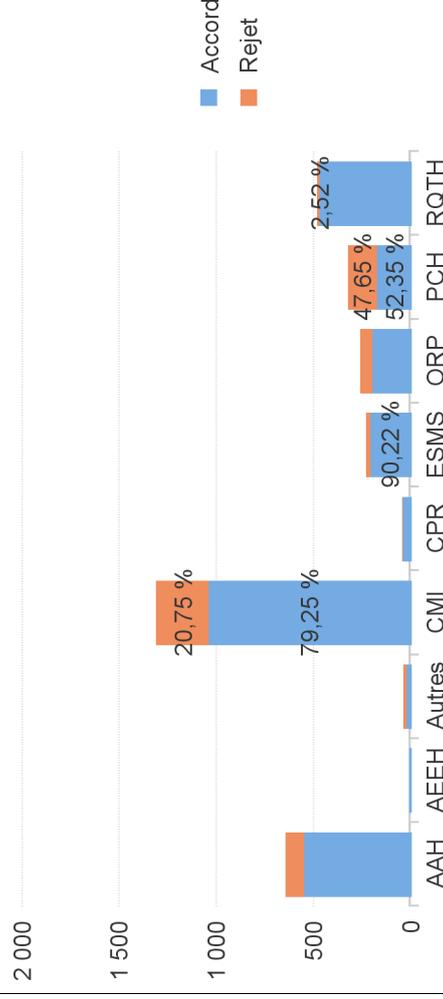
Décisions de la CDAPH

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées rend des décisions après évaluation des décisions par la Maison Départementale des Personnes Handicapées

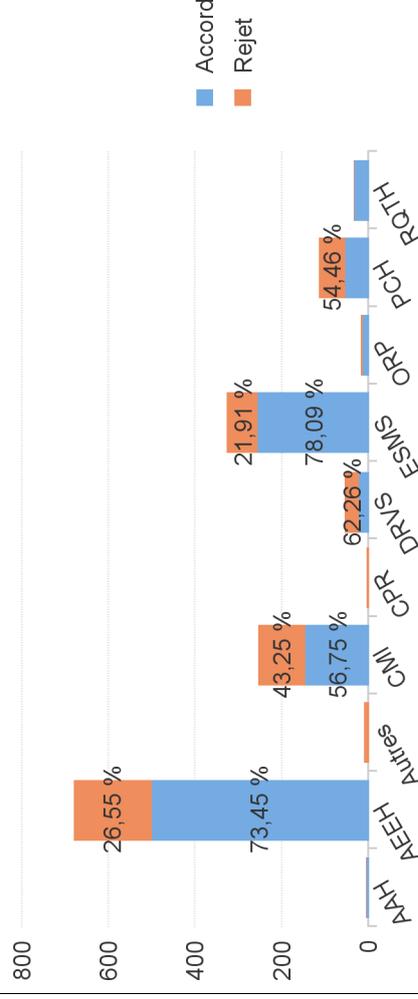
4 773 décisions ont été rendues par la CDAPH en 2024 concernant **1 543 personnes**

1 401 personnes se sont vues ouvrir au moins un droit, soit 90,8 % des dossiers ayant fait l'objet d'un examen par la CDAPH

Répartition des décisions "adultes"



Répartition des décisions "enfants et jeunes"



Source : MDPH 76 / Données extraites du progiciel métier GENESIS - 2024

ANNEXE 2



EQUIPEMENTS PRINCIPAUX

- 1 HOTEL DE VILLE
- 2 MAISON DU CITOYEN
- 3 COMMISSARIAT DE POLICE du Centre Ville
- 4 BUREAU DE POLICE du Madrillet
- 5 HOTEL DES POSTES du Madrillet
- 6 BUREAU DES POSTES du Centre Ville
- 7 EGLISE du Centre Ville (Eglise Saint-Etienne)
- 8 EGLISE du Madrillet (Chapelle Sainte-Thérèse)
- 9 CIMETIERE du Centre Ville
- 10 CIMETIERE du Madrillet
- 11 GARE SAICF
- 12 HALLE DU MARCHÉ (place de la Fraternité)
- 13 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
- 14 CUISINE CENTRALE "FABELAIS"
- 15 CAISSE DES ECOLES
- 16 USINE DES EAUX DE LA CHAPELLE
- 17 SALLE FESTIVE
- 18 CYBERSPACE "La Station"

EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

- 20 ASSE.D.I.C - AN.P.E.
- 21 MAISON DE L'INFORMATION SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION
- 22 CENTRE SECURITE SOCIALE du Madrillet
- 23 SECURITE SOCIALE du Centre Ville
- 24 FOYER "GENEVIEVE BURDON"
- 25 RESIDENCE DES PERSONNES AGEES "AMBRISSE CROIZAT"
- 26 E.P.H.A.S. "M.Grandpierre"
- 27 RESIDENCE BTP RETRAITE
- 28 MAISON DE LA PETITE ENFANCE "ANNE FRANK"
- 29 HALTE GARDERIE "Innovable Nourouze"
- 30 CIRCONSCRIPTION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
- 31 CENTRE MEDICO-SOCIAL du Madrillet
- 32 CENTRE MEDICO-SOCIAL du Bc Aubert STOP ENFANTS
- 33 CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE du Rouvray
- 34 RESTAURANT DU PERSONNEL MUNICIPAL
- 35 CENTRE MEDICO-SOCIAL "Crobaz"
- 36 LOGEMENTS ETUDIANTS
- 37 FUNERARIUM
- 38 HALTE GARDERIE "Léonel Quentin"
- 39 ESPACE "CELESTIN FREDNET"

EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET SPORTIFS

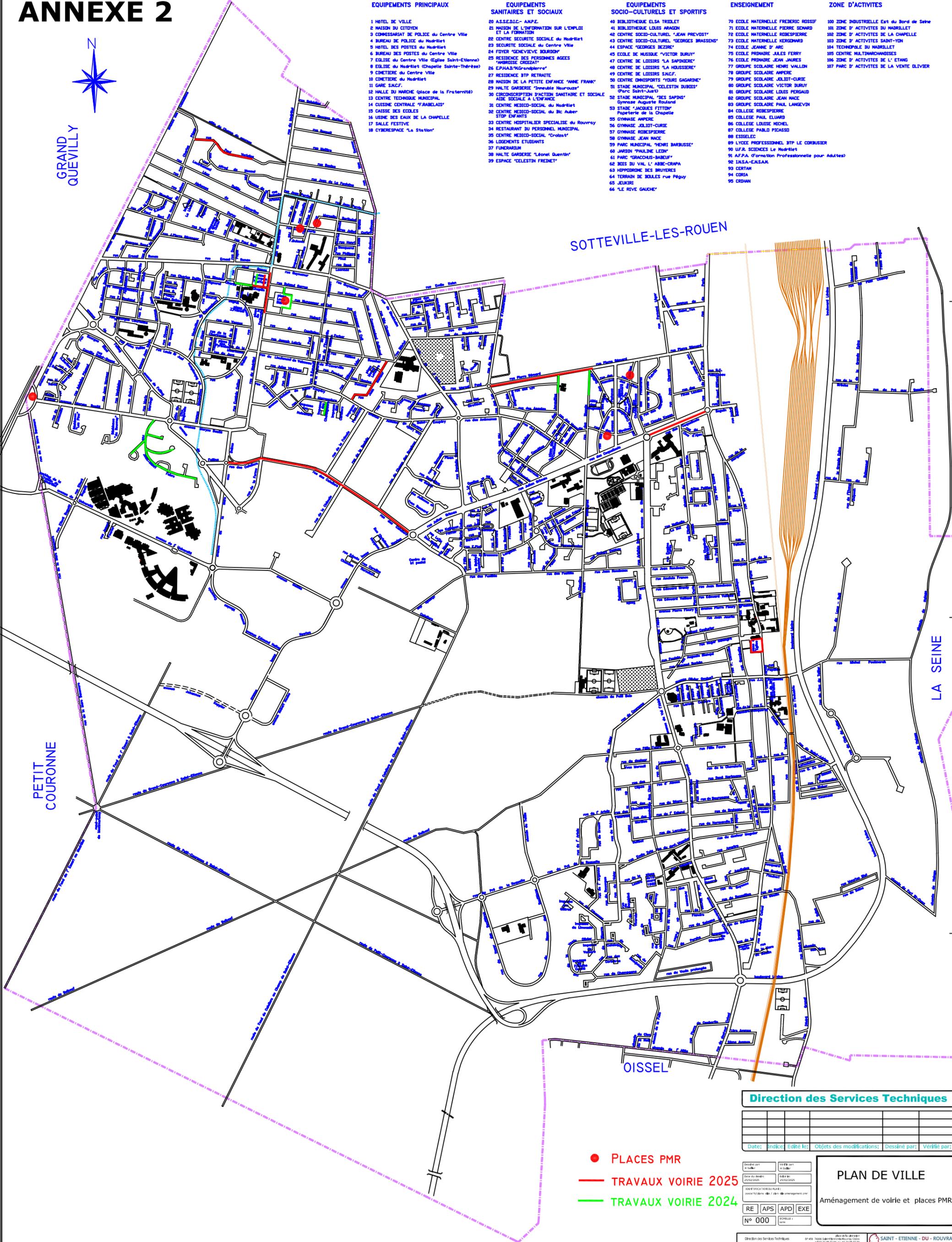
- 40 BIBLIOTHEQUE ELSA TRIDLET
- 41 BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON
- 42 CENTRE SOCIO-CULTUREL "JEAN PREVOST"
- 43 CENTRE SOCIO-CULTUREL "GEORGES BRASSENS"
- 44 ESPACE "GEORGES BEZINE"
- 45 ECOLE DE MUSIQUE "VICTOR BURUY"
- 46 CENTRE DE LOISIRS "LA SAUPIERE"
- 47 CENTRE DE LOISIRS "LA HOUSSEIERE"
- 48 CENTRE DE LOISIRS SAICF
- 49 CENTRE OMSISPORTS "YOURI GAGARINE"
- 50 STADE MUNICIPAL "CELESTIN DUBOIS" Parc Saint-Jacques
- 51 STADE MUNICIPAL "DES SAPIENS" Gymnase Auguste Rouland
- 52 STADE "JACQUES FITTON" Papeterie de la Chapelle
- 53 GYMNASSE AMPERE
- 54 GYMNASSE JOLIOU-CURIE
- 55 GYMNASSE ROBESPIERRE
- 56 GYMNASSE JEAN MACE
- 57 PARC MUNICIPAL "HENRI BARBUSSE"
- 58 JARDIN "PAULINE LEDIN"
- 59 PARC "GRACIUS-BARBUSSE"
- 60 BOIS DU VAL L'ABBE-CRAPH
- 61 HIPPODROME DES BRUYERES
- 62 TERRAIN DE BOLLERIE rue Péguy
- 63 JEUKIRI
- 64 "LE REVE GAUCHE"

ENSEIGNEMENT

- 70 ECOLE MATERNELLE FREDERIC ROSSIF
- 71 ECOLE MATERNELLE PIERRE SENARD
- 72 ECOLE MATERNELLE ROBESPIERRE
- 73 ECOLE JEANNE D'ARC
- 74 ECOLE JEANNE D'ARC
- 75 ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY
- 76 ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES
- 77 GROUPE SCOLAIRE HENRI VALLON
- 78 GROUPE SCOLAIRE AMPERE
- 79 GROUPE SCOLAIRE JOLIOU-CURIE
- 80 GROUPE SCOLAIRE VICTOR BURUY
- 81 GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERSAUD
- 82 GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE
- 83 GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN
- 84 COLLEGE ROBESPIERRE
- 85 COLLEGE PAUL ELIARD
- 86 COLLEGE LOUISE MICHEL
- 87 COLLEGE PAOLO PICASSO
- 88 ESTIGLEC
- 89 LYCEE PROFESSIONNEL BTP LE CORBUSIER
- 90 U.F.A. SCIENCES du Madrillet
- 91 A.F.P.A. (Formation Professionnelle pour Adultes)
- 92 INSA-ENSAEM
- 93 CERTAM
- 94 CORIA
- 95 CRIDAN

ZONE D'ACTIVITES

- 100 ZONE INDUSTRIELLE Est du Bord de Seine
- 101 ZONE D'ACTIVITES DU MADRILLET
- 102 ZONE D'ACTIVITES DE LA CHAPELLE
- 103 ZONE D'ACTIVITES SAINT-JON
- 104 TECHNOPOLE DU MADRILLET
- 105 CENTRE MULTIMARCHANDESES
- 106 ZONE D'ACTIVITES DE L'ETANG
- 107 PARC D'ACTIVITES DE LA VENTE OLIVIER



Direction des Services Techniques

Date:	Indice:	Edité le:	Objets des modifications:	Dessiné par:	Vérifié par:

- PLACES PMR
- TRAVAUX VOIRIE 2025
- TRAVAUX VOIRIE 2024

RE	APS	APD	EXE
N° 000	Echelle: 1:1000		

PLAN DE VILLE
Aménagement de voirie et places PMR